

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

2023

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Depuis 2010, nous sommes parvenus collectivement à réduire nos déchets de 61 kg par habitant. Ce résultat, très encourageant, montre que le travail mené par Toulouse Métropole porte ses fruits.

En 2023, déjà 32 % des maisons individuelles de la Métropole étaient équipées de composteurs pour réduire la part des déchets alimentaires dans les ordures ménagères. Et ce chiffre augmentera encore en 2024 grâce à la distribution désormais gratuite de cet outil.

Cette année, nous avons atteint les 52 000 foyers qui pratiquent le compostage au quotidien grâce à notre accompagnement et les quelques 464 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et dans les jardins publics.

Pour accélérer le mouvement, nous renforçons encore nos dispositifs. En 2024, nous lancerons une vaste concertation autour de notre programme de réduction des déchets et une nouvelle édition du défi « C'est décidé, je réduis mes déchets ».

Grâce à la mobilisation de chacun, nous allons poursuivre dans ce sens et aller encore plus loin pour atteindre nos objectifs et accélérer la transition écologique de notre territoire.

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole



Principales données	4
Territoire et missions de Toulouse Métropole.....	8

01

Projets et faits marquants	11
----------------------------------	----

02

Collecte	19
• Ordures ménagères et assimilées	20
• Encombrants, déchets végétaux et textiles	25
• Déchèteries	26
• Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle	28

03

Prévention	31
• Indicateurs d'évolution des tonnages.....	33

04

Traitement et valorisation	39
• Installations de traitement	40
• Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés.....	42

05

Coûts de la gestion	47
• Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	48
• Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	49
• Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets.....	49
• Coûts du service public de prévention et de gestion des déchets	50

Annexes	52
----------------------	----

• Coûts complets 2023 par flux et par étapes techniques.....	52
• Coûts en euros par habitant.....	54
• Coûts en euros par tonne.....	56
• Détail des soutiens des sociétés agréées en 2023	58
• Détail des produits industriels perçus en 2023	59

Principales données

PRODUCTION

	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	201 216 t	199 694 t	190 152 t
Emballages (hors verre) + papiers	30 245 t	29 310 t	30 937 t
Verre	19 434 t	18 609 t	18 681 t
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	250 895 t	247 614 t	239 770 t
Déchets des déchèteries	71 994 t	66 613 t	66 855 t
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 624 t	22 579 t	26 086 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	12 427 t	10 494 t	11 554 t
Textiles	1 778 t	1 827 t	1 886 t
Déchets ménagers spéciaux	9 t	4 t	3 t
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	363 727 t	349 131 t	346 154 t
DNDAE ¹	2 792 t	1 473 t	1 267 t
Déchèterie Professionnelle ²	22 249 t	20 083 t	11 862 t

PRODUCTION PAR HABITANT



	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	247 kg	241 kg	226 kg
Emballages (hors verre) + papiers	37 kg	35 kg	37 kg
Verre	24 kg	22 kg	22 kg
Sous-total Ordures Ménagères Assimilées (OMA)	308 kg	298 kg	285 kg
Déchets des déchèteries	88 kg	80 kg	79 kg
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	33 kg	27 kg	31 kg
Encombrants collectés en porte-à-porte	15 kg	13 kg	14 kg
Textiles	2 kg	2 kg	2 kg
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	447 kg	421 kg	411 kg


1. DNDAE, Déchets Non Dangereux issus des Activités Économiques
2. La déchèterie professionnelle a fermé le 1^{er} septembre 2023

COÛTS DE LA GESTION (MÉTHODE COMPTACOUT®)



	2021	2022	2023
Total charges HT	100 907 000 €	109 192 000 €	123 024 000 €
TVA acquittée	5 548 000 €	5 418 000 €	6 489 000 €
Total charges TTC	106 455 000 €	114 611 000 €	129 513 000 €
Total produits	8 822 000 €	8 960 000 €	8 373 000 €
Coût à la charge de la collectivité	97 633 000 €	105 651 000 €	121 140 000 €
TEOM ³	96 882 000 €	97 855 000 €	104 926 000 €
Facturation aux professionnels (déchèterie professionnelle)	1 302 000 €	1 343 000 €	1 013 000 €
Redevance spéciale	767 000 €	696 000 €	701 000 €
Total contributions des usagers	98 950 000 €	99 894 000 €	106 640 000 €

COÛTS DE LA GESTION PAR HABITANT⁴



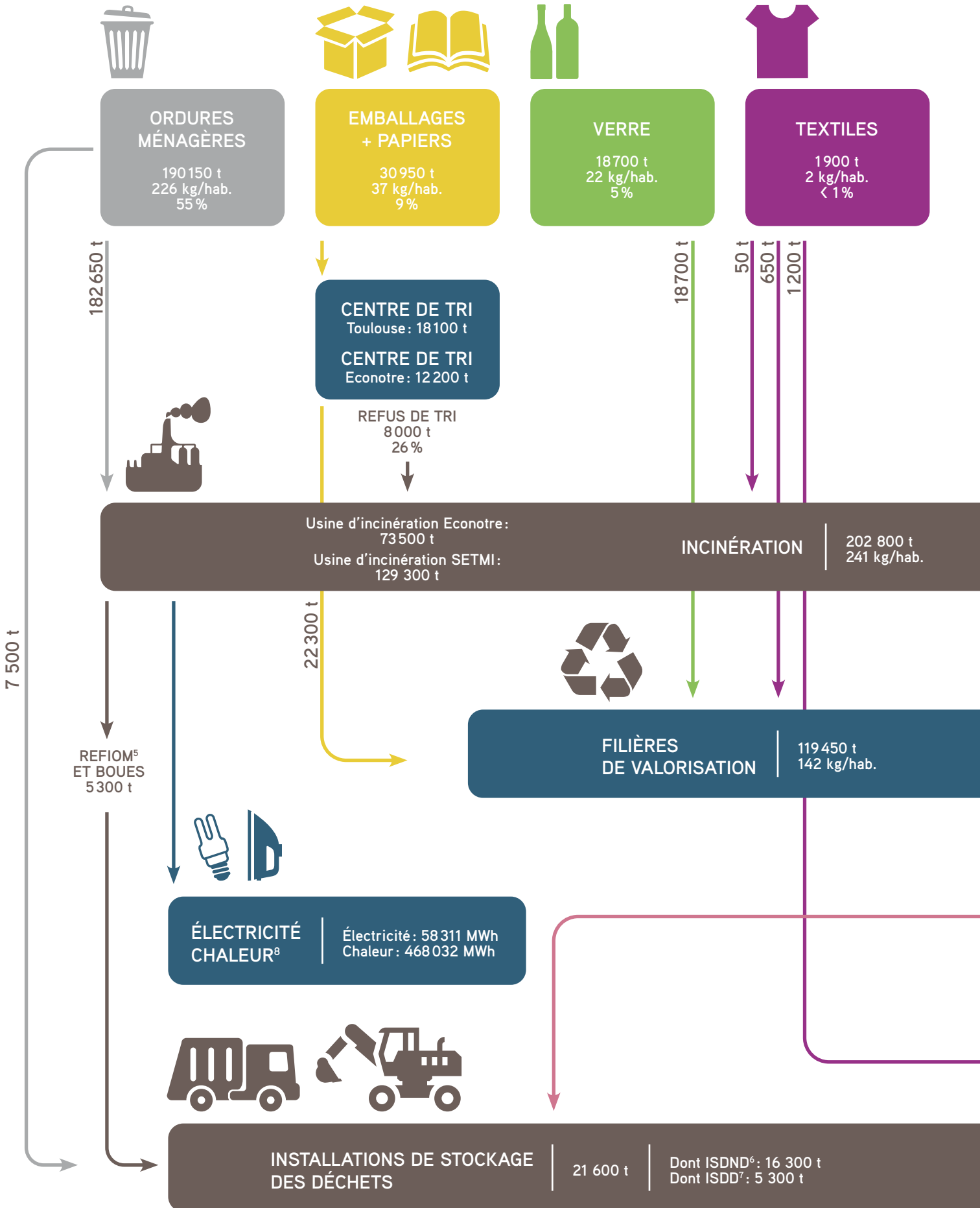
	2021	2022	2023
Coût à la charge de la collectivité (€ TTC/hab)	120 €	127 €	144 €
Total contributions des usagers (€ TTC/hab)	122 €	120 €	127 €

3. TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En 2021, TEOM + report d'excédent de l'année précédente conformément à la délibération DEL-21-0595

4. Population prise en compte = population estimée en 2023 (base INSEE 2020, projection ADEME)

SCHÉMA DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS





DÉCHÈTERIES

66 900 t
79 kg/hab.
19%



DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

26 100 t
31 kg/hab.
8%



ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

11 600 t
14 kg/hab.
3%

7 150 t
32 800 t
6 500 t
300 t

20 150 t

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

46 200 t
55 kg/hab.

4 800 t
4 500 t
2 300 t

120 t

MÂCHEFERS
36 500 t

MÉTAUX
4 000 t

RÉEMPLOI

1 500 t
2 kg/hab.

Territoire et missions de Toulouse Métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole en 2009, devenue ensuite Toulouse Métropole en 2015. Toulouse Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe 37 communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun d'aménagement du territoire. Elle assure la prévention, la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets pour les 841 665⁹ habitants des 37 communes de son territoire. Elle est membre de DECOSET, syndicat mixte ayant la compétence traitement des déchets.



9. Population estimée en 2023 (base INSEE 2020, projection ADEME)

DÉVELOPPER UNE GESTION DURABLE DE NOS DÉCHETS

En ligne directe avec ses missions et avec la montée en puissance des enjeux environnementaux liés aux déchets, Toulouse Métropole développe une politique de gestion durable des déchets sur son territoire. Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la collectivité vise deux objectifs : assurer un service de qualité auprès des usagers et préserver l'environnement. Cela implique une amélioration du tri et du recyclage, ainsi que la sensibilisation des habitants au geste de tri et à la réduction des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

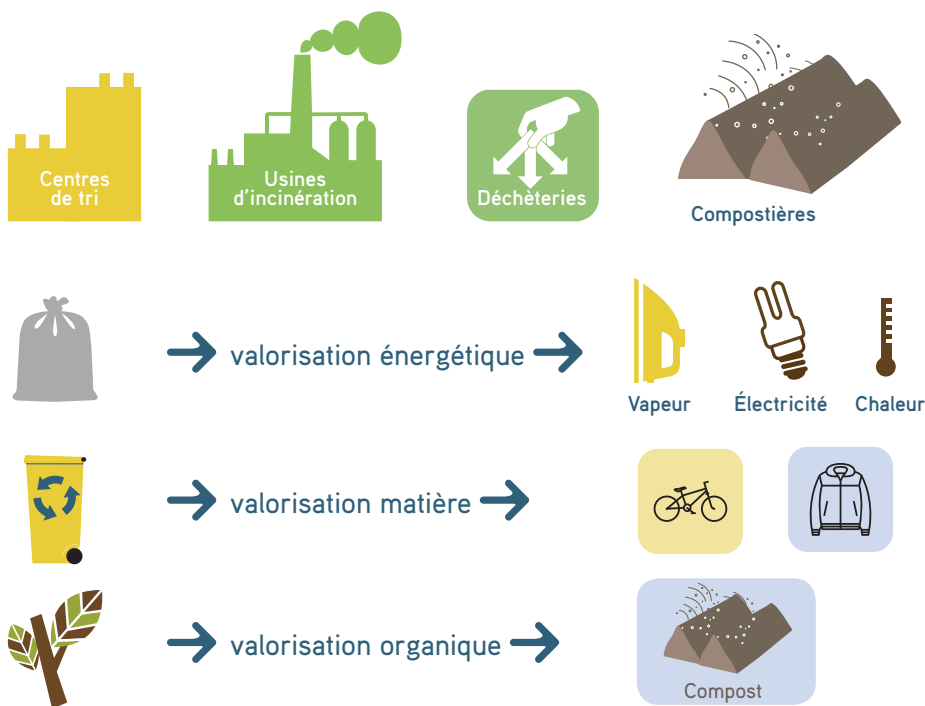
COLLECTER, TRAITER ET VALORISER



La collecte des déchets se fait, pour les 37 communes, soit en régie, soit par des prestataires.

Les déchets collectés sont acheminés vers des filières de traitement en vue de leur valorisation (énergétique, matière, organique). La gestion des équipements de traitement des déchets est principalement déléguée au syndicat de traitement DECOSET. La direction Politique et Prévention des Déchets de la Métropole conserve jusqu'au 31 décembre 2023 la gestion du centre de tri de Toulouse.

Installations de traitement :





A large, abstract graphic on the left side of the page, composed of several overlapping, curved shapes in various shades of teal and dark blue, creating a dynamic, layered effect.

01

PROJETS ET FAITS MARQUANTS

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AU 1^{ER} JANVIER 2023

Dans la continuité de la loi Grenelle 2 (2010), la loi pour la Transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020) rendent obligatoires :

- L'extension des consignes de tri à la totalité des emballages ;
- L'harmonisation des couleurs des bacs.

Un geste de tri plus simple

Avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages et papiers sont triés. Les usagers pouvaient déjà y mettre : papiers, cartons, acier et aluminium, ainsi que les bouteilles et flacons plastiques. La simplification du geste de tri consiste à étendre les règles de tri et à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri : films, pots, barquettes, tubes, sachets...

Pour les habitants de la Métropole, ces nouvelles modalités de tri des déchets ont été déployées dès le 1^{er} janvier 2023.

Un code couleur harmonisé

Conformément à l'obligation d'harmonisation de la couleur des bacs sur le territoire national, les bacs de tri de couleur bleue de Toulouse Métropole seront progressivement remplacés par des bacs avec couvercle jaune.

Travaux au centre de tri de toulouse

Le centre de tri a subi différentes modifications et travaux pour accueillir et traiter le volume de déchets supplémentaire qu'induit cette extension des consignes. Pour ce faire, une modernisation du process industriel a dû être réalisée avec la modification des lignes de tri, des cabines de pré-tri et l'adaptation de la trémie d'alimentation pour accroître et améliorer le rendement.

Ces travaux d'adaptation sont transitoires, en attendant la livraison d'un nouveau centre de tri à Bessières, prévue en juillet 2025. D'ici là, et afin d'absorber les 6% de déchets recyclables supplémentaires (entre 2 000 et 3 000 tonnes en plus par an), la Métropole a également fait le choix d'orienter une partie des papiers et emballages vers le centre de tri de Montech.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une subvention de l'éco-organisme CITEO à hauteur de 50 % du montant total des travaux et à l'avenir d'une augmentation annuelle du soutien à la tonne passant de 600 € à 660 € sur les emballages plastiques.

Les agents ont bénéficié d'un aménagement du travail (fusion de 2 équipes de tri en 1 seule), d'un accompagnement et de formations spécifiques pour s'assurer de leurs bonnes conditions de travail.



CONSULTATION ET ÉCHANGES AUTOUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme de local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'est tenue à Quint-Fonsegrives, le 29 juin 2023.

Elle a été introduite par Jean-Pierre Gasc, maire de Quint-Fonsegrives, en présence de Vincent Terrail-Novès, 1^{er} vice-président en charge de l'économie circulaire, des déchets et de la propreté et de Gnadang Ousmane, conseillère métropolitaine, présidente de la commission économie circulaire et déchets.

Cette année encore, la CCES a été l'occasion de partager le bilan et les résultats du plan d'action 2022 sur le territoire auprès d'un grand nombre d'acteurs locaux (élus, associations et partenaires). Avec une centaine de participants à cette édition, la commission s'est articulée autour de deux enjeux : la création d'une dynamique collective et le maintien de la mobilisation des acteurs impliqués.

Trois temps ont été proposés :

- Des retours d'expériences et témoignages sur les actions phares du PLPDMA : la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, le déploiement du compostage collectif et l'accompagnement des habitants dans l'opération « C'est décidé, je réduis mes déchets » ;
- La présentation des lauréats de l'appel à projet autour de la réduction des déchets ;
- Une réflexion collective sous la forme d'ateliers pour la création d'une dynamique territoriale du zéro déchet.

6 lauréats pour accompagner les habitants vers la réduction des déchets

Toulouse Métropole a lancé un appel à projet sur son territoire pour la période 2023-2025 avec, à la clef, une enveloppe de 250 000 euros d'aides réparties sur 3 ans. L'objectif est de renforcer les projets locaux existants et de contribuer à l'émergence de nouveaux acteurs qui accompagnent les habitants dans la réduction de leurs déchets. Les lauréats sont les suivants :

- « **Les Passeurs** » : pour le déploiement d'une bibliothèque d'objets.
Mutualisation d'objets du quotidien et ateliers pratiques pour réduire ses déchets ;
- « **Consign'Up** » : en faveur d'une structuration de la filière de réemploi des emballages en verre sur la métropole toulousaine ;
- « **HexEco** » : pour le développement de la première recyclerie 100 % sport.
Collecte et valorisation d'articles de sport, ventes solidaires, ateliers de sensibilisation ;
- « **La boîte à utile** » : pour la sensibilisation et formation au réemploi, services de réparation et collecte préservante des encombrants ;
- « **Miam'Up** » : Les resto'Eco-Solidaires.
Solution logistique antigaspi, innovante et bas carbone alliant lutte contre le gaspillage alimentaire et solidarité alimentaire ;
- « **Toulouse en Transition** » : pour la promotion et le développement du réseau de Cafés Bricol' sur la métropole toulousaine.

Programme de réduction des déchets : des résultats prometteurs

Toulouse Métropole vise une réduction de 11% des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010, à savoir parvenir à 420 kg/hab. En 2023, on atteint déjà 411 kg par habitant soit -61 kg/hab depuis 2010. Des résultats qui dépassent donc les objectifs fixés par la métropole.

Cette forte diminution peut être attribuée aux actions menées sur le territoire par la Métropole, mais elle est aussi sûrement en partie la conséquence de la conjoncture économique particulièrement tendue et des habitudes de consommation « post-covid » pour lesquelles nous n'avons pas encore suffisamment de recul. Cette tendance se retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Concernant la réduction de la part de déchets alimentaires dans les ordures ménagères, la Métropole a franchi un cap significatif avec un taux de 32 % d'équipement de maisons individuelles en composteurs, auquel il faut rajouter 431 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et 33 dans les jardins publics. Au total, ce sont plus de 52 000 foyers qui pratiquent le compostage au quotidien !



Vincent Terrail-Novès, 1^{er} Vice-Président de la Métropole et Gnadang Ousmane, conseillère métropolitaine et les lauréats de l'appel à projet pour aider les habitants vers la réduction des déchets.

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES À BLAGNAC

Toulouse Métropole a lancé une expérimentation de collecte en apport volontaire des déchets alimentaires, dans le quartier du Grand-Noble à Blagnac, pour une durée d'un an, en vue d'un déploiement à l'échelle de la Métropole à partir de 2025. En ligne directe avec la feuille de route Biodéchets 2021-2026 adoptée par Toulouse Métropole et conformément au droit européen et à la loi AGECE de 2020, cette expérimentation participera à terme à la généralisation du tri des déchets alimentaires.

De nouvelles bornes de collecte sur l'espace public

Les bornes de collecte existent déjà pour le verre, les emballages et papiers, le textile, et pourquoi pas pour les déchets alimentaires? C'est à cette question que l'expérimentation de Blagnac doit répondre. Cette solution de tri vient compléter une offre déjà existante avec le compostage en maison individuelle, en pied d'immeuble et en jardin public.



Bornes de collecte des déchets alimentaires

L'habitat collectif dense ciblé

Le compostage de proximité n'est pas toujours la solution adaptée pour gérer les déchets alimentaires, notamment dans les zones d'habitat collectif. Avec plus de 70 % d'habitat dense sur le territoire métropolitain, les bornes sont donc une alternative au compostage. Sur le quartier du Grand Noble à Blagnac, constitué à 25 % d'habitat individuel et 75 % d'habitat collectif, 10 bornes ont été installées, soit une borne pour 250 habitants. L'objectif est de proposer une borne à moins de 200 m (3 minutes à pied), ceci en respectant de bonnes conditions d'accès pour les habitants comme pour les camions de collecte.

Les résultats au démarrage

Après une campagne d'information déployée sur le quartier en octobre 2023, on compte 424 foyers participants au 31 décembre 2023, soit 38 % des habitants desservis par l'opération. 15 foyers se sont portés volontaires pour devenir foyers témoins de cette expérimentation. Sur 2023, c'est 5,9 tonnes de résidus alimentaires qui ont été collectées, soit 31 kg par an et par habitant équipé qui ont été détournés des poubelles en vue de leur valorisation en engrais naturel. Ces chiffres doivent être consolidés et confirmés au bout d'un an, au moment du bilan de l'opération. L'expérimentation prévoit d'évaluer l'expérience des usagers, à travers le suivi des foyers témoins, des micros-trottoirs et une enquête de satisfaction. Les résultats permettront d'ajuster le dispositif si nécessaire, et d'orienter le futur plan d'implantation sur le territoire en 2025.

DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME GPS EMBARQUÉ POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis fin 2022, l'outil cartographie et GPS embarqué a été progressivement généralisé à l'ensemble de la flotte de camions de collecte, et parallèlement, les équipes ont été formées à l'utilisation de ce nouvel outil.

Au total, ce sont près de 105 équipes qui sortent quotidiennement avec cet outil aux usages multiples :

- Renforcer la sécurité avec une aide à la conduite pour les chauffeurs (guidage partiel ou total),
- Remontées des informations de terrain (problème de bac, de travaux...),
- Amélioration de la réponse et de la réactivité auprès des usagers,
- Optimisation des tournées grâce aux indicateurs de suivi (rééquilibrage des secteurs).

Avec le traitement de ces données et le suivi facilité des tournées, le GPS embarqué permet d'optimiser les collectes sur l'ensemble de la Métropole, ceci dans un souci d'amélioration continue du service rendu à l'usager.

ÉVOLUTION DES SECTEURS ET DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS SUR TOULOUSE

Toulouse Métropole a fait évoluer l'organisation du ramassage des ordures ménagères et des emballages/papiers sur Toulouse. Le ramassage s'organise désormais (hors hyper-centre) du lundi au vendredi, entre 5 h et midi, ce qui a modifié les jours de passage sans en baisser la fréquence.

Concernant l'hyper-centre, les fréquences de collecte du quartier des Carmes sont désormais identiques à celles du quartier Capitole ou Arnaud-Bernard et les commerçants des Carmes peuvent désormais faire collecter leurs cartons. Pour les habitants des quartiers Capitole, Carmes et Arnaud-Bernard, la collecte des déchets se fait à présent le matin à partir de 5 h et non plus le soir à partir de 19 h. Ceci permet d'améliorer la sécurité des habitants et des agents sur ces zones à forte fréquentation piétonne.

Mise en conformité avec le règlement de collecte sur les zones industrielles

Concernant les zones d'activités économiques et les zones industrielles, une nouvelle collecte hebdomadaire pour les emballages et papiers est proposée. La fréquence de collecte des ordures ménagères est, quant à elle, réduite à un passage par semaine.

Ces nouvelles collectes sont réalisables, sous conditions de respecter la nature des déchets et les seuils établis par le règlement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier stipule que la production globale de déchets des professionnels doit être inférieure à 10 000 litres/semaine (par adresse ou point de regroupement) pour être pris en charge par Toulouse Métropole.

BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du travail engagé par la ville et la Métropole en faveur du verdissement de sa flotte, et dans un souci d'exemplarité, Toulouse Métropole a intégré en juin 2023 sa première benne électrique. Cette benne électrique de 20 m³ a une autonomie d'environ 100 km en condition de collecte. Adaptée au milieu urbain, cette dernière a déjà parcouru plus de 2 500 km pour effectuer le ramassage des bacs d'ordures ménagères ou de bacs de tri dans les quartiers des Minimes et Amouroux.

Plus vertueux sur le plan environnemental, ce véhicule, dont les nuisances sonores sont nettement diminuées par rapport à un camion thermique traditionnel, est apprécié des agents de collecte. Avec l'acquisition de 19 bennes à ordures ménagères roulant au gaz naturel de ville (GNV) depuis 2019, cette nouvelle benne électrique vient compléter le parc de bennes et permettre une alternative aux camions thermiques.



Benne de collecte des ordures ménagères électrique

« C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS » 2^E ÉDITION

Pour cette seconde édition, l'appel à candidatures a permis de retenir 5 nouveaux territoires pour participer au défi « C'est décidé, je réduis mes déchets ». Deux quartiers toulousains ont été tirés au sort parmi les candidats: le quartier 1.2 (Amidoniers – Compans-Caffarelli) et le quartier 2.4 (Casselardit – Fontaine Bayonne – Cartoucherie), ainsi que 3 communes: Brax, Castelginest et Quint-Fonsegrives. De janvier à juin 2023, ce sont donc 130 foyers qui se sont mis au défi de réduire leur production de déchets. Pour les aider, ils ont bénéficié d'ateliers et de conseils pour trouver des solutions concrètes au quotidien.

Le défi en quelques chiffres

- Une centaine d'ateliers réalisés soit en moyenne 3 à 8 ateliers par semaine
- 27 structures locales mobilisées pour animer les ateliers
- 15 thématiques proposées: compostage, bricolage, fabrication de cosmétiques... et bien d'autres!
- 12 visites de sites de gestion et de valorisation des déchets: l'incinérateur de Toulouse, la déchèterie de Plaisance du Touch, le centre de tri de Toulouse et la Glanerie,
- Une baisse de 22 % des déchets (hors déchets alimentaires) a été constatée après avoir participé au défi.

Pour chaque édition, des nouveaux ateliers sont proposés aux participants, notamment cette année avec l'atelier « diffusion zéro déchet » afin de savoir comment sensibiliser son entourage à la réduction des déchets.

Du côté des communes, plusieurs participants et habitants de Quint-Fonsegrives ont constitué le collectif « les mains sans les poches » dont l'objectif est de simplifier l'achat en vrac auprès des commerces de la commune.

Ce sont donc autant d'habitants du territoire qui, grâce à cette opération, deviennent de vrais acteurs de la réduction des déchets et de véritables ambassadeurs dans leur entourage!



Les participants au défi pour réduire les déchets lancé par la métropole.

NOUVELLE OFFRE D'ANIMATIONS À DESTINATION DES ÉCOLES

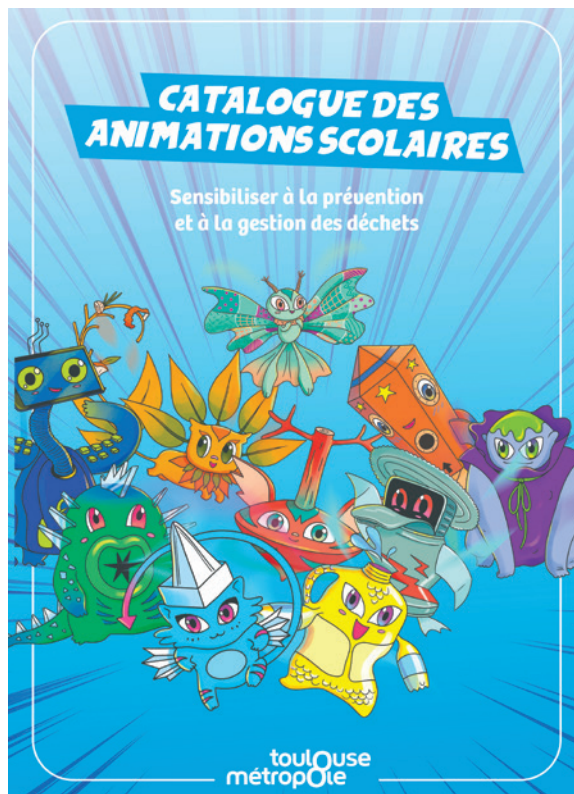
Depuis plusieurs années, Toulouse Métropole propose des animations gratuites dans les écoles maternelles et élémentaires pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets de manière ludique et éducative.

À compter de la rentrée 2023, l'offre en animations est largement étendue et permet désormais de proposer des sujets variés tels que la gestion des déchets, le recyclage, la lutte contre le gaspillage, le zéro déchet, le réemploi, le compostage. Plusieurs animations sont proposées, offrant ainsi à l'enseignant différentes manières d'aborder ces sujets avec les élèves. Les animations peuvent aussi intégrer des visites de sites de gestion des déchets (centre de tri, déchèteries...).

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Toulouse Métropole propose également plusieurs services destinés aux établissements scolaires :

- accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des cantines,
- mise à disposition de composteurs, d'un livret pédagogique « à la découverte du compost »,
- proposition d'affiches de consignes de tri pour les classes, les enseignants et salles de restauration.

Ce catalogue a vocation à évoluer dans le temps, en fonction des retours d'expérience des enseignants et des communes, de manière à proposer un service qui corresponde aux attentes de tous.



TROIS NOUVEAUX SERVICES DÉMATÉRIALISÉS POUR FACILITER LA RELATION USAGERS

Dans le cadre du travail de modernisation des services entrepris à travers le développement de services dématérialisés, Toulouse Métropole a mis à disposition des usagers, trois nouveaux services de demandes en ligne au cours de l'année 2023 :

- **Bacs de collecte des déchets :** faire une demande, un changement ou une réparation. Avec un parc composé d'environ 400 000 bacs roulants, le volume important de demandes en dotation ou réparation des bacs a nécessité une refonte du procédé de traitement des réclamations et la mise en place d'un service dématérialisé pour centraliser les demandes. Ceci dans le but d'améliorer la gestion, le suivi du parc et la qualité du service rendu.
- **Nouvelle offre d'animations scolaires pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets :** Toulouse Métropole propose un service dématérialisé à destination des enseignants qui leur permet de profiter d'un parcours pédagogique composé de plusieurs animations accessibles à l'ensemble des établissements scolaires de la Métropole (grande section et élémentaire). Ces animations sont entièrement gratuites.
- **Offre de formation au compostage :** Toulouse Métropole souhaite renforcer son accompagnement dans la pratique du compostage de proximité. Afin d'impulser la pratique du compostage et sensibiliser à la réduction des déchets mais aussi de les rendre plus facilement accessibles, le service d'inscription dématérialisé permet d'accéder aux formations qui permettront d'apprendre à transformer les déchets alimentaires et végétaux en ressources. Compostage, paillage, broyage ou mulching, il existe de nombreuses solutions pour réduire notre production de déchets. Ouvertes à tous, ces formations se déroulent dans divers lieux de la Métropole et sous différents formats : webinaires, ateliers de 2 heures ou formations allant d'une 1/2 journée à 2,5 jours.



02

COLLECTE

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)



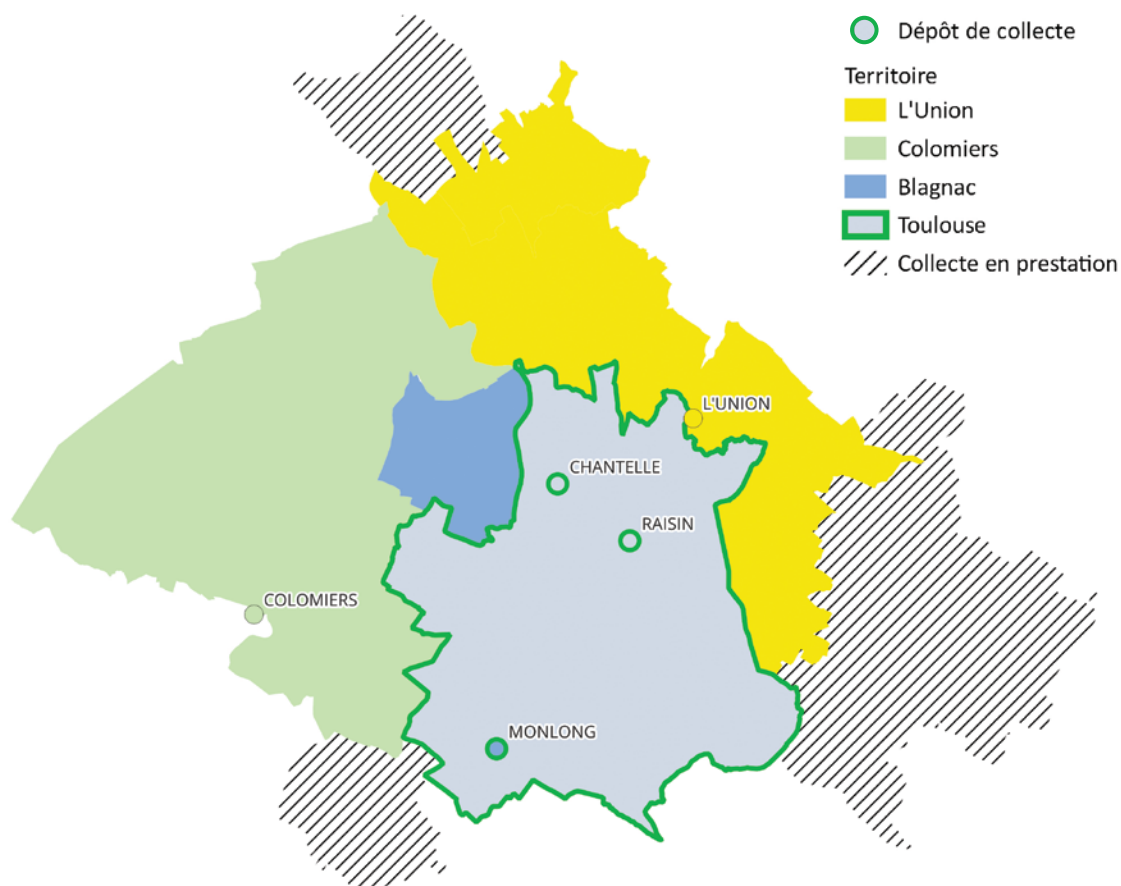
-13,5 kg/hab.
d'ordures ménagères
et assimilées collectées
entre 2022 et 2023

MOYENS DE COLLECTE

La collecte des déchets sur Toulouse Métropole est réalisée principalement en régie, grâce aux moyens techniques et humains de la collectivité. Les départs et retours de collecte sont réalisés au niveau des dépôts de collecte, répartis sur le territoire.

Chaque collecte est effectuée sur un territoire donné et réalisée par un équipage de 3 agents: un chauffeur et deux ripeurs.

TERRITOIRES COUVERTS PAR LES DÉPÔTS DE COLLECTE



Dépôt	Monoflux/ Multiflux	Flux OMA collectés en régie	Tonnages OMR collectés en régie et en porte-à-porte	Tonnages Emballages et papiers collectés en régie et en porte- à-porte
Colomiers	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages et papiers • Ordures ménagères 	23 449 t	4 629 t
L'Union	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages et papiers • Ordures ménagères 	21 262 t	4 852 t
Raisin	Monoflux puis Multiflux	• Ordures ménagères jusqu'au 16/10/2023 puis multiflux	47 251 t	677 t
Monlong	Multiflux	• Pour Toulouse Ordures ménagères jusqu'au 16/10/2023 puis multiflux	60 756 t	1 408 t
		• Pour Blagnac : multiflux	4 489 t	690 t
Chantelle	Monoflux puis Multiflux	• Emballages et papiers jusqu'au 16/10/2023 puis multiflux	5 634 t	13 972 t

Pour réaliser la collecte, chaque territoire de dépôt de collecte est découpé en plusieurs secteurs qui correspondent à des zones géographiques où les équipes effectuent leurs tournées.



105
tournées
quotidiennes
effectuées en régie



19 bennes à Ordures Ménagères
à faible émission (GNV)
et **1** benne électrique

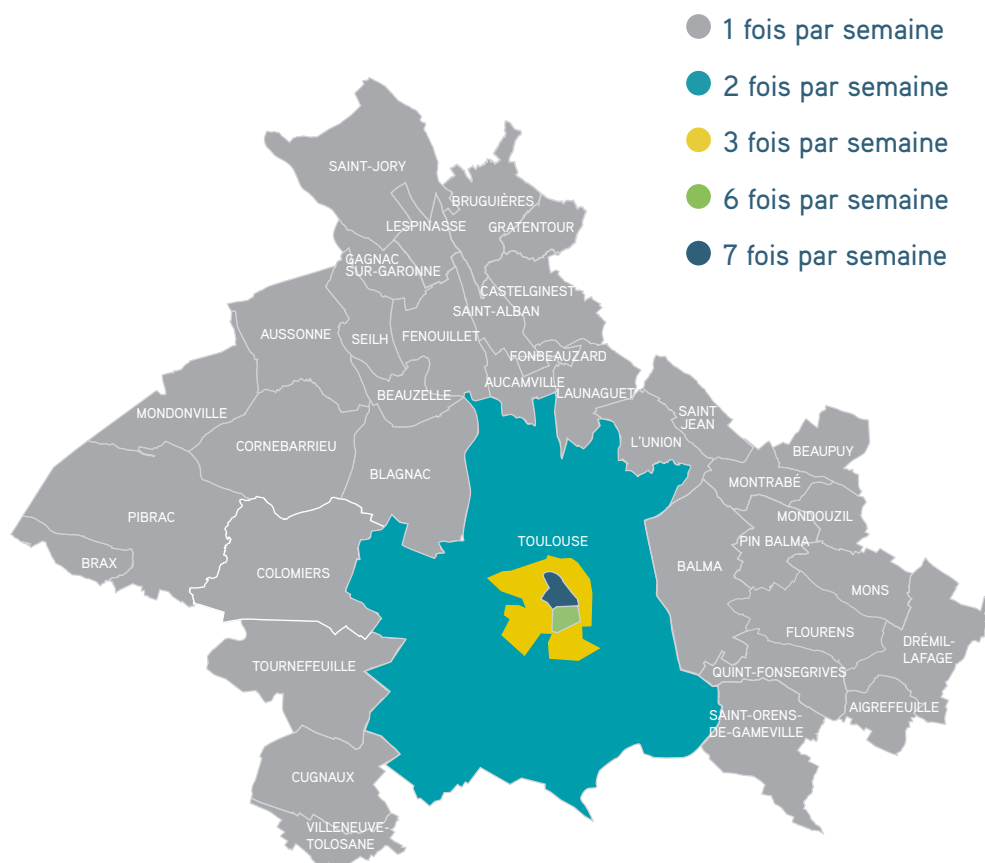
ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2023

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers se fait majoritairement en porte-à-porte. Ces deux flux peuvent également être collectés en bornes d'apport volontaire dans certaines zones (centres-villes, quartiers politiques de la ville, Zones d'Aménagement Concerté).

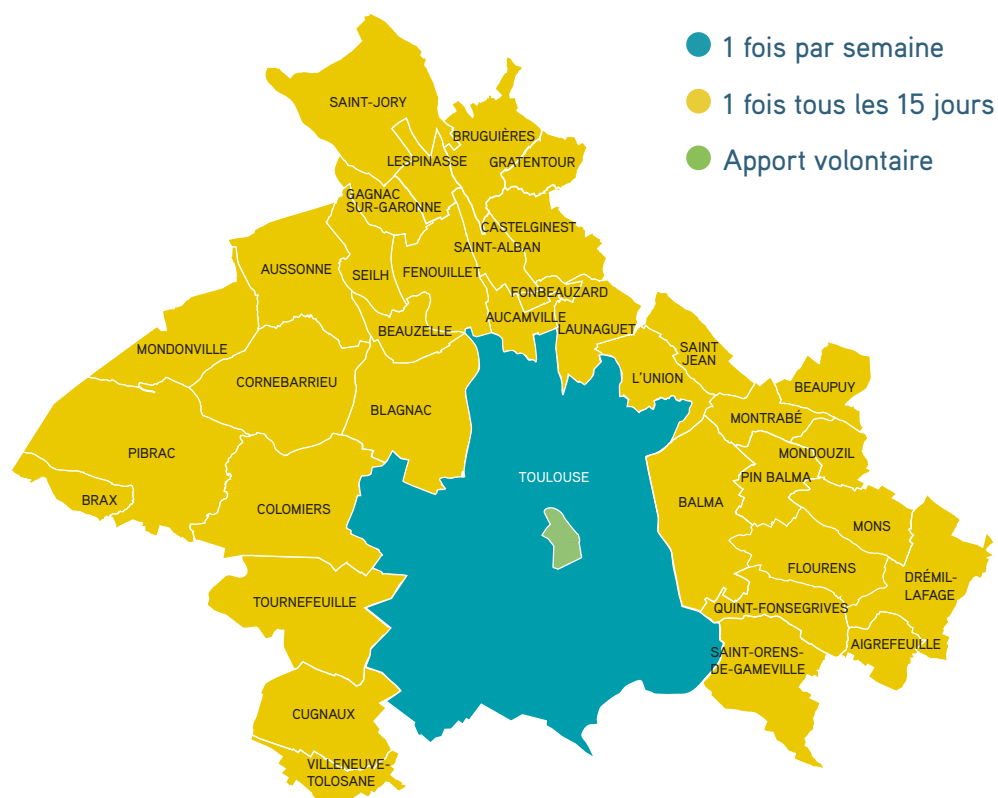
Qu'est-ce que les ordures ménagères et assimilées (OMA) ?

Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend donc : les ordures ménagères résiduelles (OMR - correspondant au sac poubelle), les emballages et papiers (bac de tri) et le verre.

FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



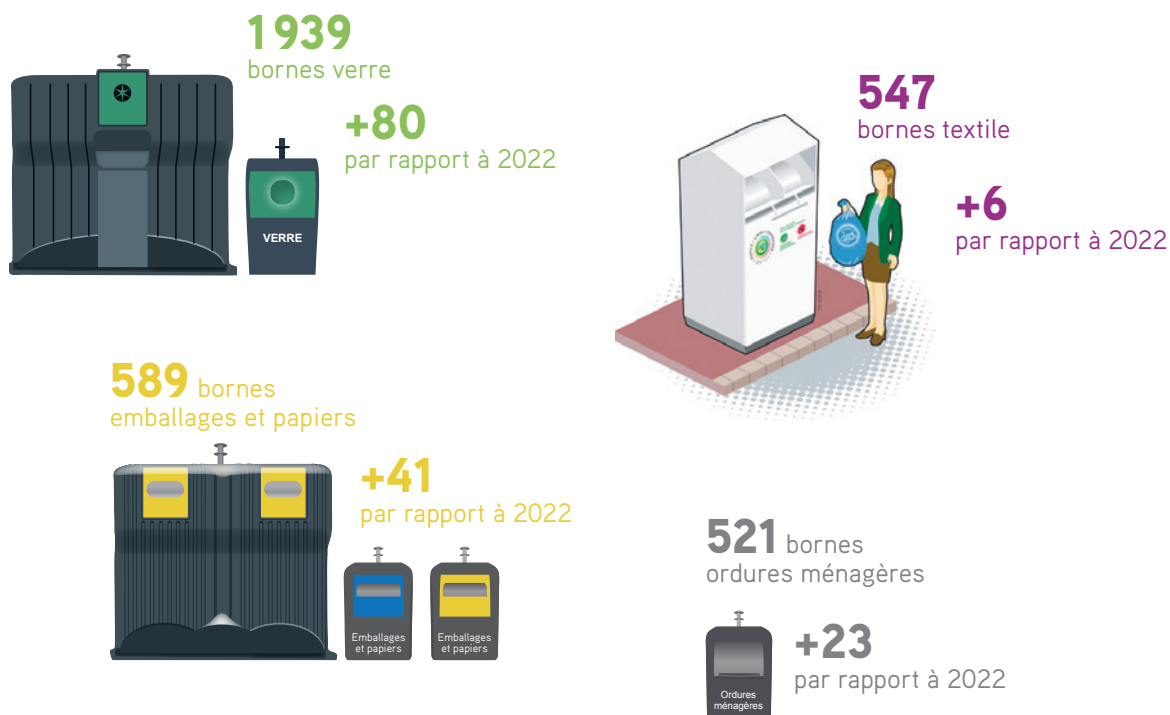
FRÉQUENCES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte du verre et des textiles se fait uniquement en bornes d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agit de conteneurs de grand volume qui peuvent être aériens ou enterrés.

NOMBRE DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE



TONNAGES COLLECTÉS

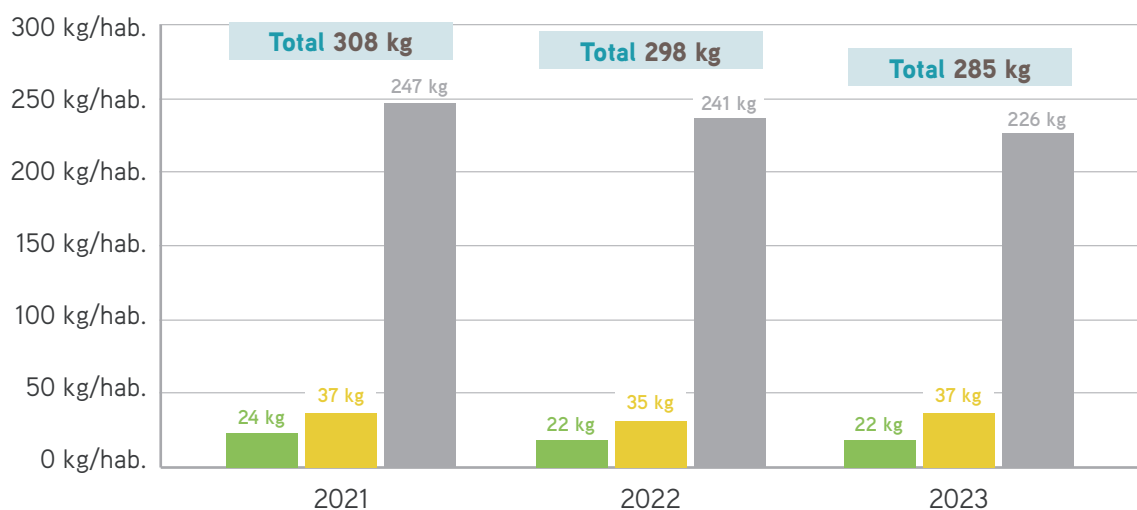
En 2023, la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) suit la même tendance de diminution constatée depuis 2018, avec une baisse encore plus marquée entre 2022 et 2023 qui se traduit par une réduction de 9 500 t, soit - 14,5 kg/habitant.

Pour les emballages et papiers, les quantités collectées sont en légère progression par rapport à celles de 2022 (+ 1 650 t). En ce qui concerne la collecte du verre en apport volontaire, les performances de 2023 sont équivalentes à 2022.

Globalement, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a baissé de 7 850 t.

	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	201 216 t	199 694 t	190 152 t
Emballages et papiers	30 245 t	29 310 t	30 937 t
Verre	19 434 t	18 609 t	18 681 t
Total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	250 895 t	247 614 t	239 770 t

PRODUCTION PAR HABITANT



Verre



Emballages
et papiers



Ordures
Ménagères
Résiduelles
(OMR)

Encombrants, déchets végétaux et textiles

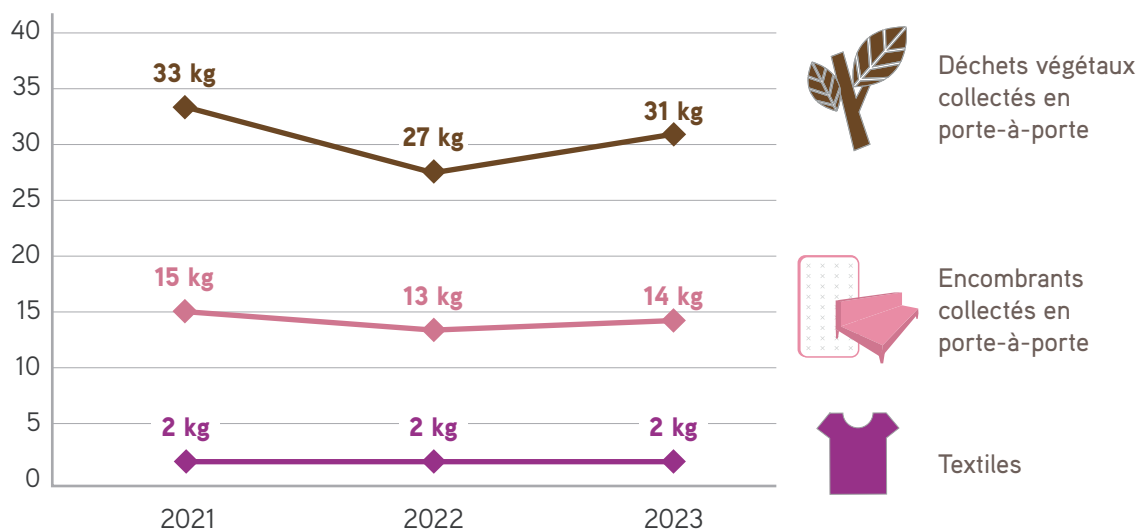
TONNAGES COLLECTÉS

Le tonnage de déchets végétaux collectés en porte-à-porte retrouve un niveau de production similaire à avant la période de sécheresse de 2022. Le tonnage des encombrants augmente en 2023, tandis que le tonnage des textiles collectés reste stable.

	2021	2022	2023
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 624 t	22 579 t	26 086 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	12 427 t	10 494 t	11 554 t
Textiles collectés en apport volontaire	1 778 t	1 827 t	1 886 t
Total	40 829 t	34 900 t	39 526 t

PRODUCTION PAR HABITANT

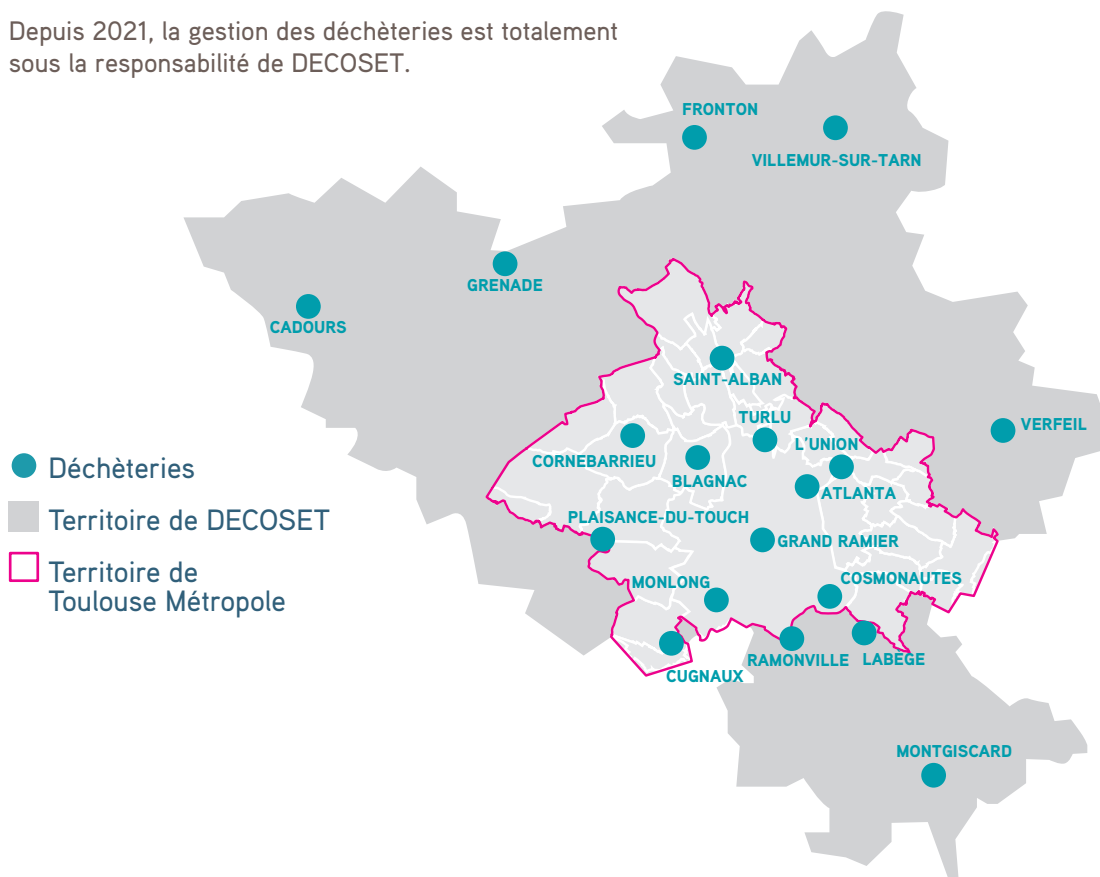
Les ratios par habitant de déchets végétaux et encombrants collectés en porte-à-porte sont en hausse (respectivement + 4 kg/hab. et + 1 kg/hab.).



Déchèteries

DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DE DECOSET

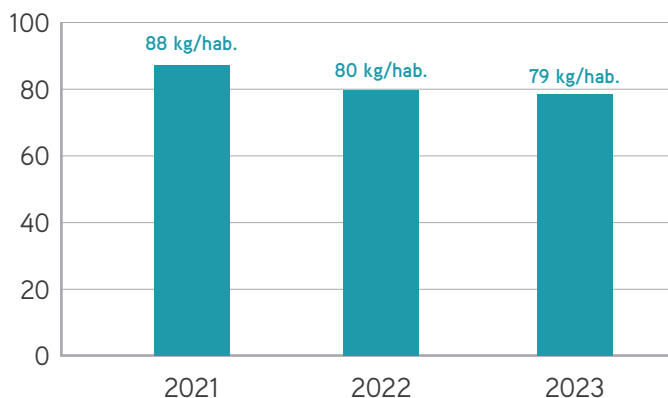
Depuis 2021, la gestion des déchèteries est totalement sous la responsabilité de DECOSET.



PRODUCTION PAR HABITANT

Les quantités de déchets collectés dans les déchèteries sont stables en 2023 par rapport à l'année précédente. La hausse de production des déchets végétaux (+2 400 t) est compensée par une baisse des gravats (-800 t), du bois (-800 t) et des déchets incinérés ou non valorisables (-800 t). Les baisses des tonnages du tout-venant incinérable et du tout-venant non incinérable sont dues à un meilleur accompagnement des usagers qui a conduit à mieux diriger leurs apports vers les filières de valorisation.

MOYENNE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN DÉCHÈTERIES SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

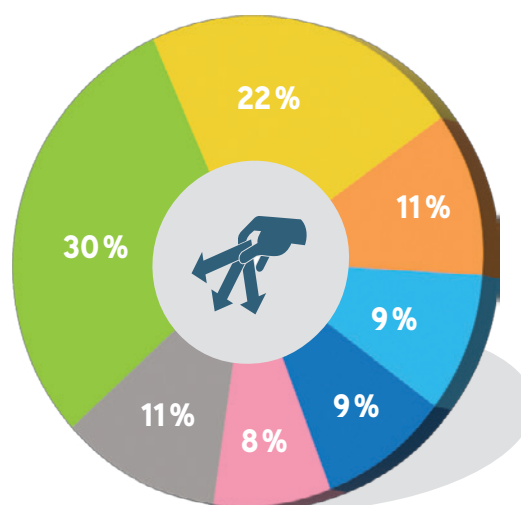


TONNAGES COLLECTÉS

	2021	2022	2023
Ampoules	8 t	7 t	6 t
Batteries	65 t	34 t	20 t
Bois	8 028 t	6 954 t	6 148 t
Capsules de café	78 t	22 t	18 t
Carton	1 725 t	1 700 t	1 673 t
Cartouches d'encre	1 t	4 t	3 t
Déchets végétaux	19 883 t	17 766 t	20 137 t
DEEE ¹⁰	2 227 t	2 026 t	1 989 t
DMS ¹¹	100 t	457 t	488 t
Gravats	16 866 t	15 644 t	14 887 t
Huile	141 t	145 t	112 t
Huile de friture	10 t	13 t	9 t
Métaux	2 353 t	2 249 t	2 001 t
Mobilier	3 765 t	4 693 t	5 169 t
Piles	23 t	17 t	19 t
Plâtre	421 t	634 t	739 t
Déchets ré-employables	263 t	308 t	300 t
Tout venant incinérable	7 563 t	7 517 t	7 123 t
Tout venant non incinérable	8 474 t	6 425 t	6 009 t
Total	71 994 t	66 613 t	66 855 t

Six flux représentent à eux seuls 89 % des tonnages collectés sur les installations :

- Les déchets végétaux 30 %
- Les gravats 22 %
- Le tout venant incinérable 11 %
- Le bois 9 %
- Le tout venant non incinérable 9 %
- Le mobilier 8 %
- Autres 11 %



10. DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

11. DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle

Qu'est-ce qu'un déchet non ménager ?

C'est un déchet qui est produit par un producteur qui n'est pas un ménage. Il s'agit donc des déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, des commerçants, des écoles, des services publics, des hôpitaux, des services tertiaires. Ces déchets peuvent être considérés comme assimilés aux ordures ménagères en fonction de leurs caractéristiques et des quantités produites. Dans ce cas, ils peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages sans engendrer de sujétions techniques particulières.

TONNAGES COLLECTÉS

	2021	2022	2023
Déchets non ménagers faisant l'objet de collectes spécifiques	2 792 t	1 473 t	1 267 t
Déchèterie professionnelle	22 249 t	20 083 t	11 862 t
Déchets non ménagers collectés dans le cadre de la redevance spéciale (RS)	2 974 t	2 740 t	2 730 t
Nombre de redevables de la RS	223	218	218

Les quantités collectées sur la déchèterie professionnelle sont en nette diminution en 2023, en conséquence de la fermeture du site au 1^{er} septembre 2023.

En ce qui concerne la Redevance Spéciale, le nombre de redevables se stabilise en 2023 avec la fin de la sortie des gros producteurs en delà des seuils d'exclusion (10 m³/semaine).



03

PRÉVENTION

TOULOUSE MÉTROPOLE, ACTRICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après un premier plan d'action de cinq ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté, en octobre 2018, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2024. Le plan d'action se décline en six axes de travail :



L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont une incidence forte sur les quantités de déchets produites ces dernières années. Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets. Le contexte réglementaire contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans la gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises.

La réduction des déchets passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation. Elle permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.








Le PLPDMA 2018-2024 est le cadre d'action de la Métropole pour agir en faveur d'une réduction des déchets. De nombreuses actions sont menées chaque année sur le gaspillage alimentaire, le compostage et le réemploi pour amener les habitants à passer du simple geste de tri à des pratiques plus écoresponsables, limitant ainsi la quantité de déchets produits à la source. Notre objectif est de réduire de 11 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.

La baisse notable des DMA en 2023 permet à Toulouse Métropole d'atteindre et de dépasser d'ores et déjà son objectif de 2024.

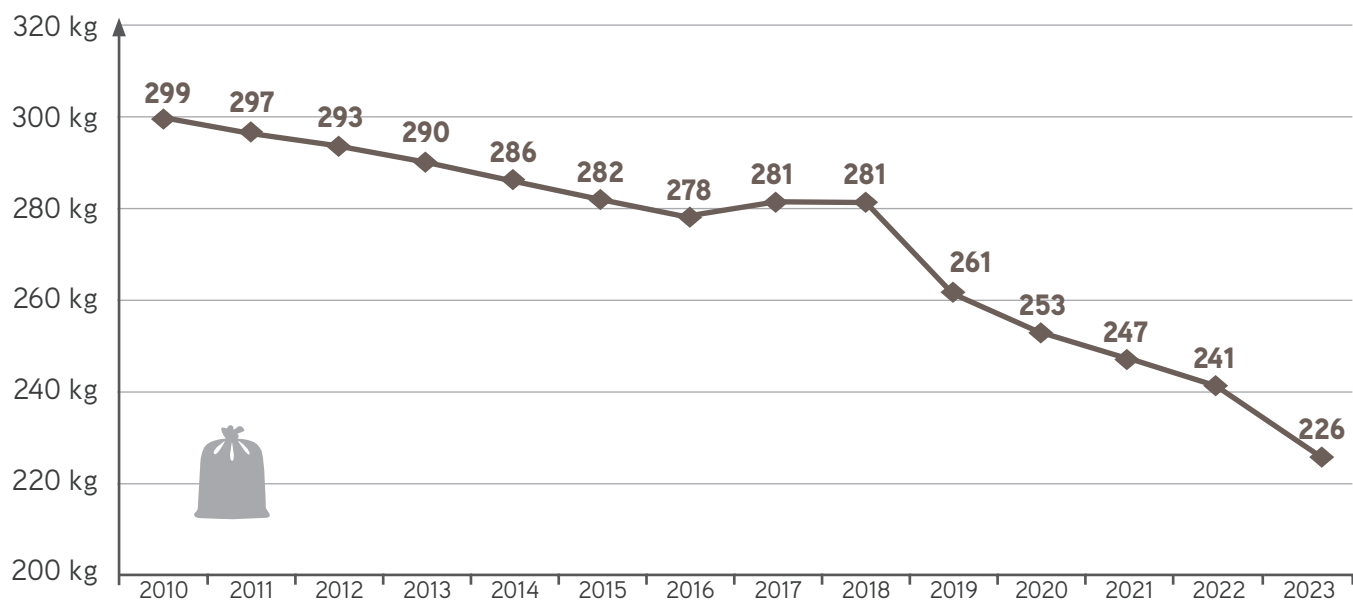
ÉVOLUTION DES DMA PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2023 ET OBJECTIF PLPDMA 2024



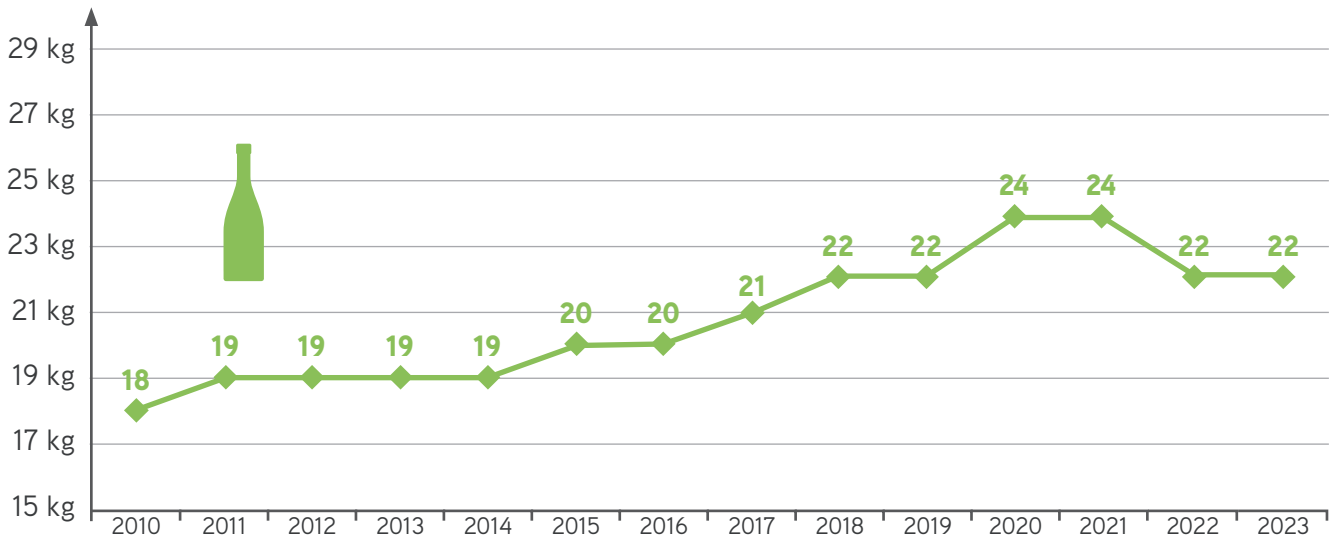
Indicateurs d'évolution des tonnages

DMA : déchets ménagers et assimilés						
OMA : ordures ménagères et assimilées						
OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Textiles	Encombrants (porte-à-porte)	Déchets végétaux (porte-à-porte)
226 kg/hab.	22 kg/hab.	37 kg/hab.	79 kg/hab.	2 kg/hab.	14 kg/hab.	31 kg/hab.
			 Déchèterie			

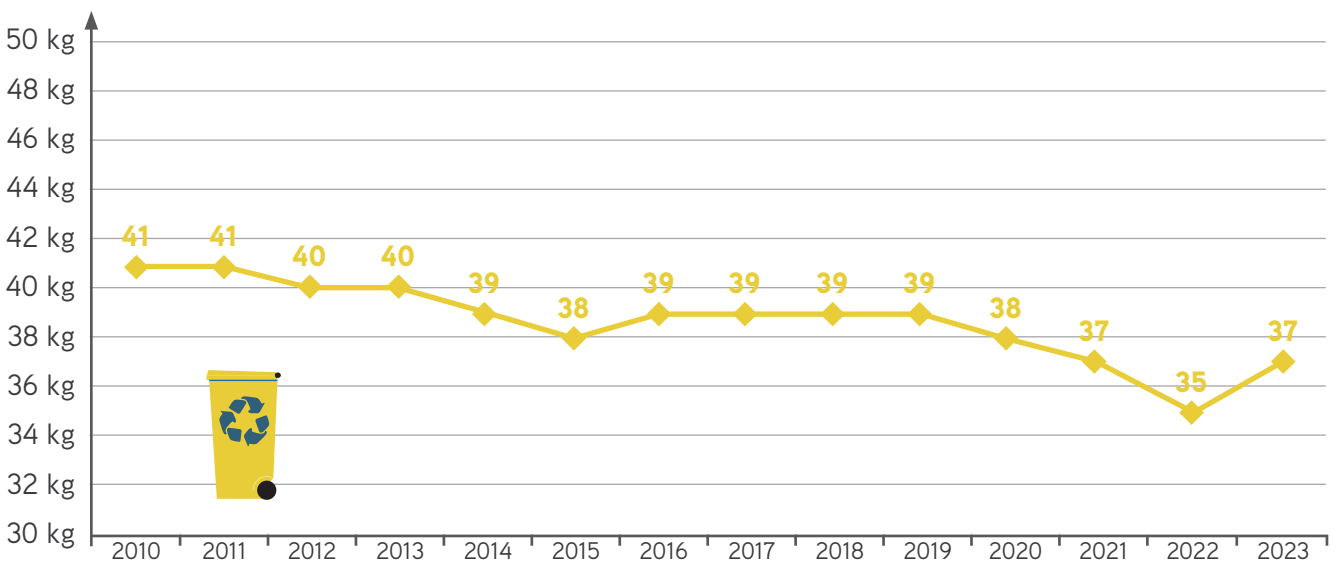
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (en kg/hab.)



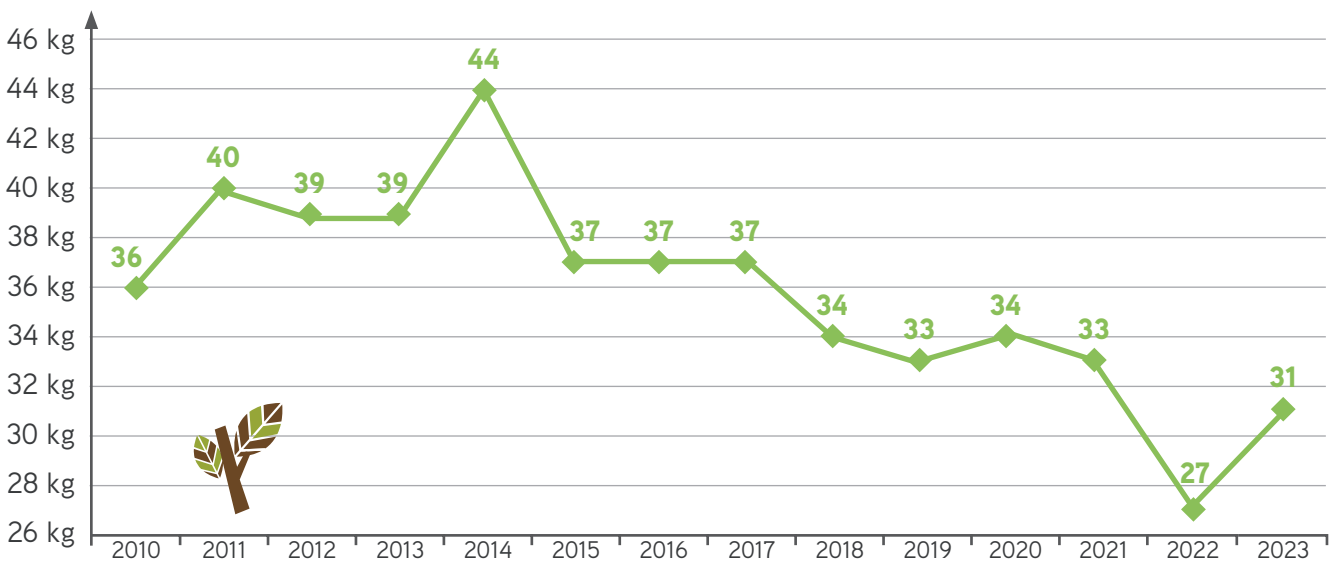
VERRE (en kg/hab.)



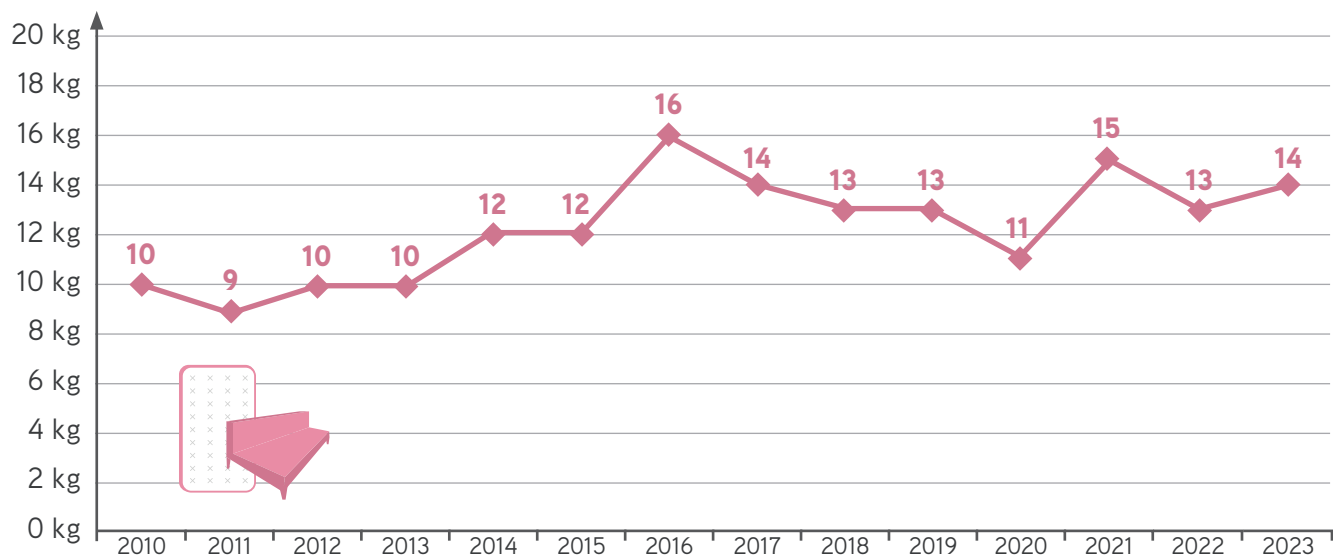
EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS (en kg/hab.)



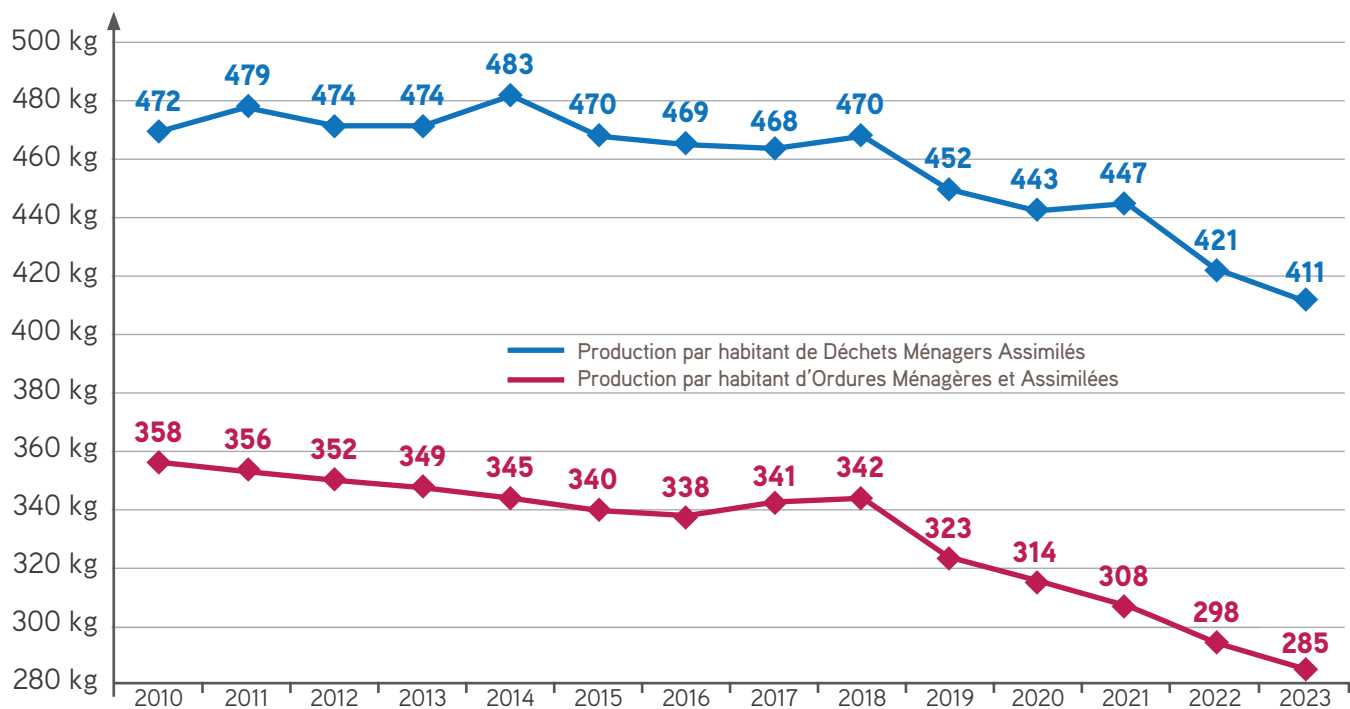
DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE (en kg/hab.)



ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE (en kg/hab.)



ÉVOLUTION DES DMA ET OMA (en kg/hab.)



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



-10 kg/hab.
de déchets ménagers
et assimilés collectés en 2023

En 2023 et comparativement à l'année précédente, les principales évolutions de déchets collectés concernent :

- la baisse des ordures ménagères résiduelles, avec -14,5 kg/hab
- la hausse des emballages ménagers et papiers, avec + 1,5 kg/hab
- la hausse des déchets végétaux collectés en porte à porte avec + 4 kg/hab
- la légère hausse des encombrants collectés en porte à porte avec +1 kg/hab

Les productions par habitant de déchets textiles et verre ont très peu évolué entre 2022 et 2023.

En considérant l'ensemble des apports en déchèteries, il y a eu peu d'évolution entre 2022 et 2023 (-0,8 kg/hab). Cependant, le détail de la composition des flux amenés en déchèteries permet de constater une baisse des apports envoyés dans les filières « tout venant » au profit des filières de valorisation matière, telles que le mobilier (+476 t) ou le plâtre (+106 t).

Un focus sur le flux déchets végétaux met en avant le retour à une production similaire à celle d'avant 2022, qui avait été une année marquée par la sécheresse. Ainsi, la production cumulée de déchets végétaux en déchèterie et porte à porte est de 55 kg/hab en 2023.

En 2023, la baisse des ordures ménagères et assimilées (OMA) entamée en 2019 se poursuit avec une baisse de 7 850 tonnes collectées cette année par rapport à 2022, soit -13,5 kg/hab. La production par habitant diminue ainsi de 4 % par rapport à 2022 et de 20 % par rapport à 2010.

Sur une rétrospective de 5 ans, entre 2018 et 2023, cela représente une diminution cumulée de 28 300 t d'OMA (dont 30 000 t d'OMR).

En 2023, cette diminution des tonnages peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les actions de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets réalisées auprès des habitants ;
- la pratique de plus en plus répandue du compostage permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères ;
- la conjoncture économique qui a provoqué un recul de la production de déchets dans de nombreuses collectivités territoriales.

La production de DMA (Déchets Ménagers Assimilés) par habitant (411 kg/hab.) diminue ainsi de 2 % par rapport à 2022 et de 13 % par rapport à 2010. Cette réduction doit être poursuivie dans les années à venir pour atteindre les objectifs de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui visent une production de DMA de 401 kg/ hab. en 2030.

L'objectif de réduction des DMA du PLPDMA qui vise 420 kg/hab en 2024 est atteint avec une production de DMA de 411 kg/hab en 2023.

INDICATEURS CLÉS DE LA PRÉVENTION



24 communes
accompagnées pour
lutter contre le gaspillage
alimentaire dans les cantines
scolaires depuis 2012



7 kg/hab.
de déchets alimentaires
compostés en 2023



**32 % des maisons
individuelles**
équipées d'un composteur



**431 sites de
compostage
collectif**
en pied d'immeuble



**33 sites de
compostage
collectif**
en jardin public



-30 000 t
d'ordures ménagères
résiduelles collectées
entre 2018 et 2023



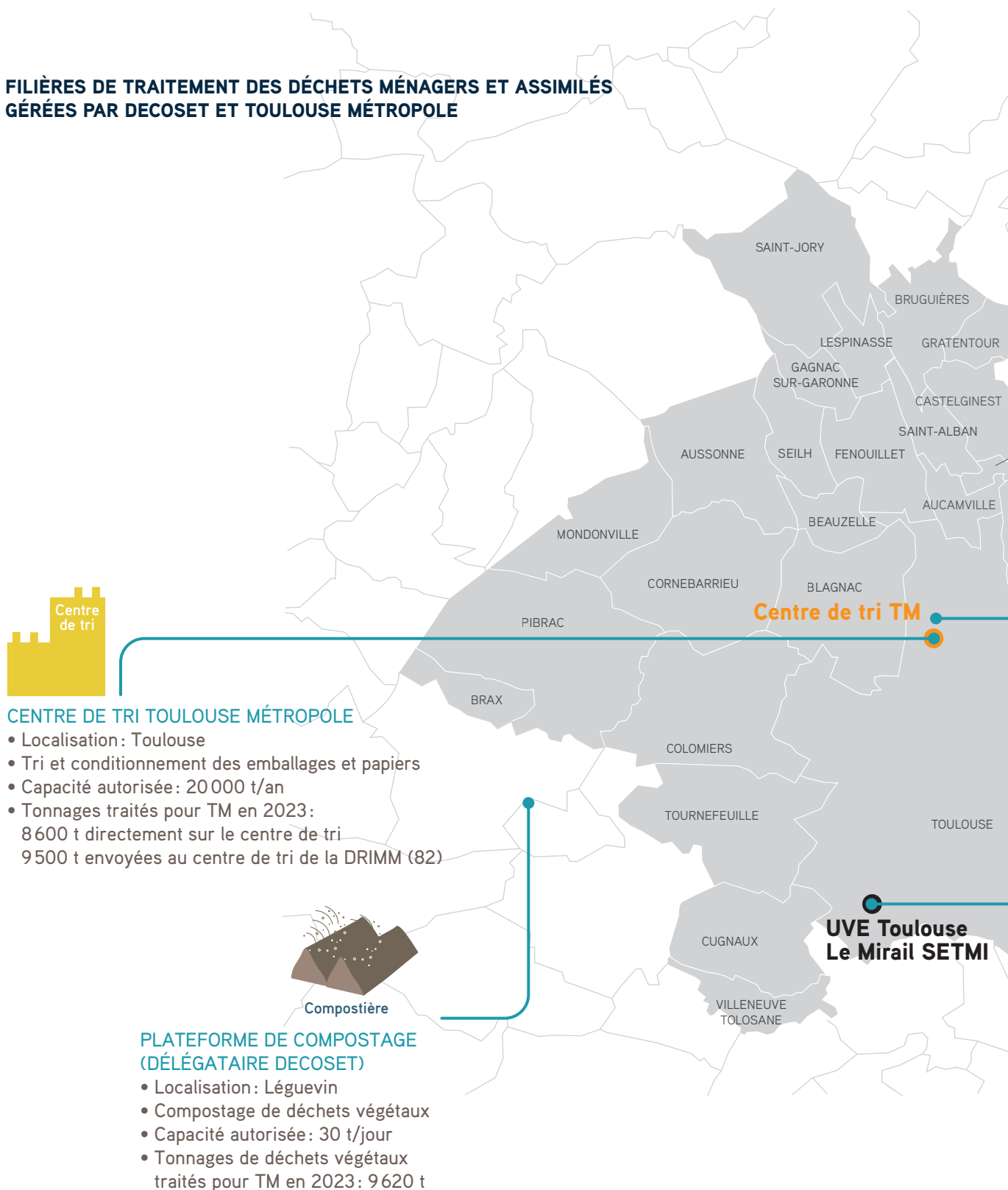
04

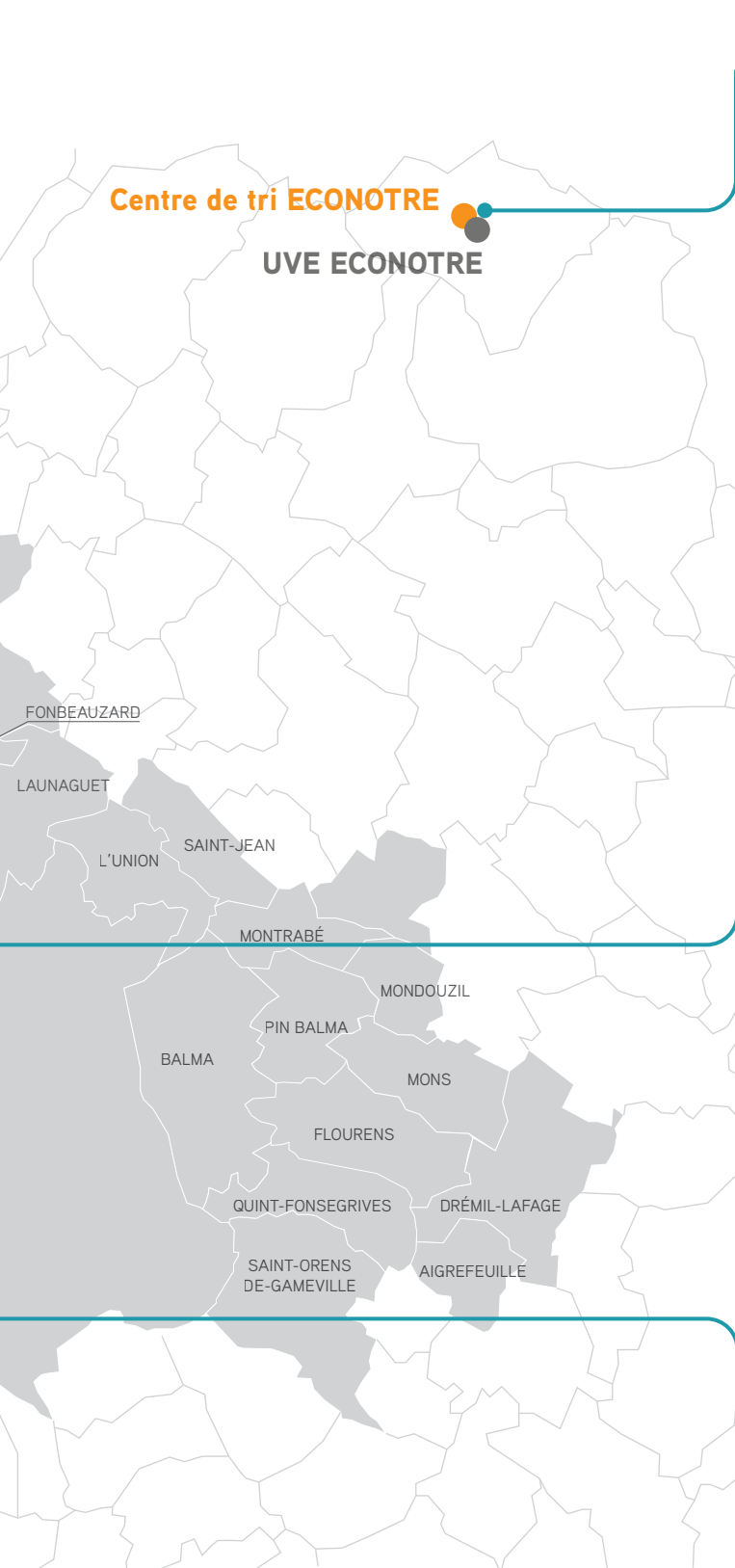
TRAITEMENT ET VALORISATION

Installations de traitement

Depuis 2009, Toulouse Métropole adhère au syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers DECOSET. En 2021, Toulouse Métropole a transféré à DECOSET une partie de ses missions de traitement qu'elle avait conservée jusqu'alors, et assure uniquement le tri des emballages et papiers pour quatre de ses communes (Blagnac, Cugnaux, Toulouse, Villeneuve-Tolosane) jusqu'à fin 2023.

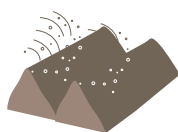
FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉES PAR DECOSET ET TOULOUSE MÉTROPOLE





USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) ET CENTRE DE TRI ECONOTRE (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- **UVE :**
 - › Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, DNDAE
 - › Localisation: Bessières
 - › Capacité autorisée: 192 000 t/an
 - › Tonnages de DMA traités pour TM en 2023: 73 500 t
- **Centre de tri :**
 - › Tri et conditionnement des emballages et papiers
 - › Capacité autorisée: 30 000 t/an
 - › Tonnages traités pour TM en 2023: 12 200 t



Compostière

COMPOSTIÈRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Localisation: Toulouse
- Compostage de déchets végétaux
- Capacité autorisée: 6 000 t de compost produit/an
- Tonnages de déchets végétaux traités en 2023 pour TM: 4 900 t

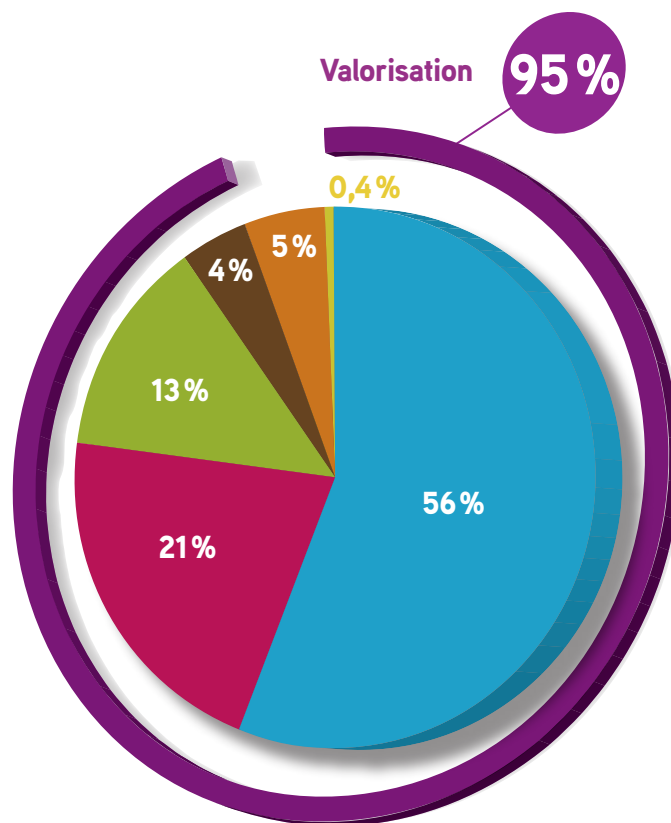


UVE TOULOUSE LE MIRAIL – SETMI (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, déchets non dangereux des activités économiques (DNDAE), tout venant incinérable des déchèteries, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Localisation: Toulouse
- Capacité autorisée: 330 000 t/an
- Tonnages de DMA traités pour TM en 2023: 136 800 t dont 7 483 t ont été détournées vers l'installation de la DRIMM à Montech (stockage)

Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

Les déchets ménagers et assimilés collectés sont orientés vers différentes filières de traitement en fonction de leur nature. Ici, le bilan porte sur le devenir des déchets immédiatement après la collecte. Ainsi, les flux secondaires produits par les installations de traitement et leur destination ne sont pas pris en compte (refus de tri, refus de compost, matières secondaires issues de l'incinération).



Valorisation énergétique: 195 000 t (56%)

Il s'agit de l'incinération des ordures ménagères et du tout-venant incinérable issu des déchèteries avec production d'électricité et/ou de chaleur.

Recyclage: 72 000 t (21%)

Le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Il s'agit des emballages et papiers ménagers¹², des emballages en verre, du textile¹³ et des déchets collectés en déchèteries¹⁴.

Valorisation organique: 46 200 t (13%)

Sur le territoire métropolitain, la valorisation organique pratiquée est le compostage. Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou en déchèteries sont orientés vers des plateformes de compostage pour être transformés en amendement organique: le compost.

Stockage en ISDND: 17 000 t (5%)

Cela correspond à l'enfouissement en installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), soit d'une partie des encombrants collectés en porte-à-porte et du tout venant non incinérable issu des déchèteries.

Autres formes de valorisation: 15 000 t (4%)

Il s'agit surtout des gravats qui sont utilisés en remplacement des granulats, notamment en sous couches routières ou en remblai de carrière.

Réemploi: 1 400 t (0,4%)

C'est le nouvel emploi d'un objet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. Sur le territoire métropolitain, le réemploi est surtout lié au partenariat avec la Glanerie sur les déchèteries et à la collecte des textiles usagés.

12. Tous les emballages en plastique (film, bouteilles, flacons, sachets, pots barquettes...), en métal (canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium), les cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes et tous les papiers

13. Les vêtements (hommes, femmes, enfants), les chaussures (attachées par paires), le linge de maison (nappes, draps, couvertures, chiffons, rideaux, etc.) et la maroquinerie

14. Le bois, les ampoules, les batteries, les piles, les capsules de café, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les huiles, les métaux, le mobilier et une partie des encombrants

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les lois de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) définissent l'objectif de «réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025 par rapport à 2010».

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantités stockées (tonnes)													
9 703 t	10 353 t	11 312 t	12 128 t	8 943 t	9 124 t	10 459 t	8 262 t	8 657 t	10 495 t	10 814 t	11 970 t	9 962 t	16 973 t
Quantités stockées (kg/hab.)													
15 kg	15 kg	16 kg	17 kg	13 kg	13 kg	14 kg	11 kg	12 kg	14 kg	14 kg	15 kg	12 kg	19 kg

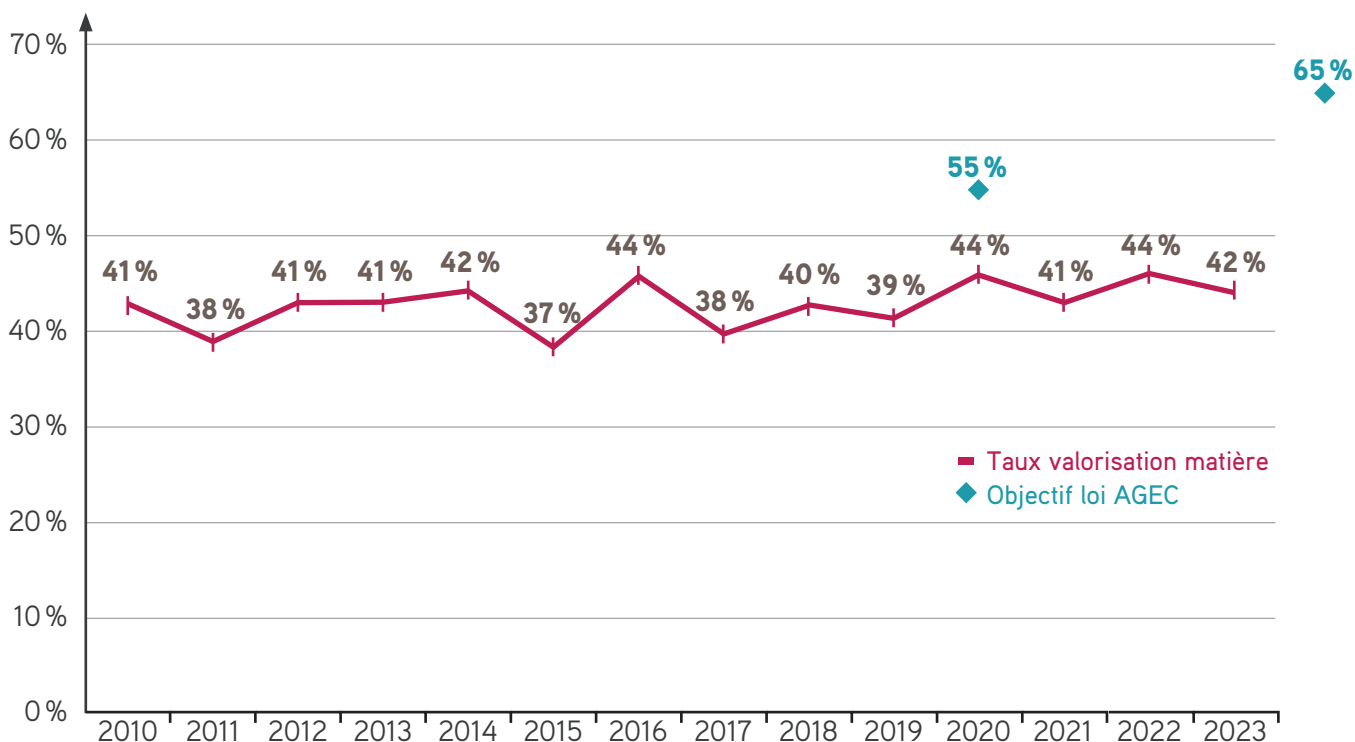
Durant les mois d'août et septembre 2023, une partie des tonnages ont été détournés vers des installations de stockage car l'usine d'incinération de la SETMI était fermée pour rénovation.

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE¹⁵

Dans le code de l'environnement (art.L541-1), il est indiqué comme objectif: «l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65% en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse».

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantités valorisés													
129 308t	130 954t	142 459t	141 196t	149 811t	132 118t	156 764t	135 256t	147 282t	140 309t	151 913t	149 347t	153 479t	144 365t
DMA collectés													
314 119t	341 969t	343 523t	348 415t	360 410t	354 993t	357 759t	360 577t	368 356t	358 027t	355 812t	363 727t	349 131t	346 151t

TAUX VALORISATION MATIÈRE



¹⁵ Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés
+ tonnages textiles recyclés + déchets végétaux compostés
+ mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR
+ matériaux non dangereux issus des déchèteries effectivement recyclés

÷ Déchets ménagers et assimilés collectés

TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE¹⁶

Le taux de valorisation énergétique consiste à mesurer la part de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages valorisés énergétiquement													
41 202t	44 555t	47 756t	50 370t	51 018t	48 357t	52 404t	55 642t	58 530t	176 744t	174 071t	57 914t	160 576t	165 645t
Total DMA collectés													
314 119t	341 969t	343 523t	348 415t	360 410t	354 993t	357 759t	360 577t	368 356t	358 027t	355 812t	363 727t	349 131t	346 151t

Jusqu'en 2018, les performances de l'usine d'incinération de la SETMI n'atteignaient pas les niveaux demandés par la réglementation. Elle ne pouvait donc pas être considérée comme une unité de valorisation énergétique et ainsi n'était pas prise en compte dans le calcul de cet indice. L'extension du réseau de chaleur associé à l'usine d'incinération de la SETMI lui a permis d'atteindre les performances demandées entre 2019 et 2020. En 2021, la turbine qui permet de convertir une partie de la chaleur en électricité a montré des dysfonctionnements, ne permettant ainsi pas d'atteindre les niveaux demandés par la réglementation.

Depuis 2022, la performance énergétique de l'usine est revenue à un seuil lui permettant d'être considérée de nouveau comme une unité de valorisation énergétique, ce qui explique la forte hausse des tonnages valorisés énergétiquement.

¹⁶. Taux de valorisation énergétique = $\frac{\text{Somme des tonnages valorisés énergétiquement - sous-produits issus de l'incinération et orientés vers une valorisation matière (mâchefers et métaux)}}{\text{DMA collectés}}$





05

COÛTS DE LA GESTION

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

COLLECTE

	Régie	Prestataires
Ordures Ménagères Résiduelles	25 communes	12 communes
Emballages et papiers	25 communes	12 communes
Verre	Une partie de Toulouse	36 communes + une partie de Toulouse
Déchets végétaux	23 communes	10 communes
Encombrants	21 communes	12 communes
DNDAAE	13 communes	9 communes
Textiles	-	37 communes

TRAITEMENT

	Toulouse Métropole	DECOSET
Incinération	-	37 communes
Tri des emballages et papiers	4 communes (régie)	33 communes
Compostage (plateforme)	-	37 communes
Gestion des déchèteries	-	37 communes

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

DRIMM	2 169 221 €
COVED	1 997 583 €
SULO	1 980 815 €
CARCANO/MINERIS	1 332 649 €
VEOLIA	1 255 176 €
CSE	393 603 €
GREENBURO	390 716 €
MINERIS	319 807 €
ESE	195 066 €
SUEZ	146 411 €

Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets

En 2009, la Métropole a fait le choix de financer son service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour rappel, la TEOM est une taxe qui repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés. Son taux a été réévalué en 2021 avec l'adoption d'un taux unique de 8,1 % sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, conformément à la réglementation, la Métropole a mis en place la redevance spéciale (RS) qui concerne les utilisateurs non-ménagers du service public d'élimination des déchets exonérés de TEOM. La redevance est proportionnelle au service rendu.

Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

DÉTAIL DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET DES COÛTS AIDÉS (EN € ARRONDIS)
SELON LA MÉTHODE COMPTACOUT®

	2021	2022	2023
Charges fonctionnelles	13 117 000 €	17 677 000 €	20 591 000 €
Charges techniques	87 790 000 €	91 516 000 €	102 433 000 €
Dont prévention	1 008 000 €	1 448 000 €	1 743 000 €
Dont pré-collecte et collecte	47 935 000 €	48 808 000 €	52 556 000 €
Dont transfert et transport	3 879 000 €	4 609 000 €	5 208 000 €
Dont traitement	34 967 000 €	36 651 000 €	42 926 000 €
Dont autres charges	-	-	-
TVA acquittée	5 548 000 €	5 418 000 €	6 489 000 €
Total charges TTC	106 455 000 €	114 611 000 €	129 513 000 €
Total produits¹⁷	8 822 000 €	8 960 000 €	8 373 000 €
Dont produits industriels	3 325 000 €	3 342 000 €	2 424 000 €
Dont soutiens des sociétés agréées	5 428 000 €	5 561 000 €	5 905 000 €
Dont aides	69 000 €	56 000 €	45 000 €
Coût aidé TTC	97 633 000 €	105 651 000 €	121 140 000 €
TEOM	96 882 000 €¹⁸	97 855 000 €	104 926 000 €
Facturation des professionnels	1 302 000 € ¹⁹	1 343 000 €	1 013 000 €
Redevance spéciale	767 000 €	696 000 €	701 000 €

Les charges fonctionnelles augmentent fortement avec une hausse des dépenses liées à la communication et aux charges de structure.

Les charges techniques liées à la gestion des déchets sur la métropole sont en nette augmentation en 2023 (+11,5M€) en raison principalement de l'augmentation du coût du traitement (+6,3 M€) et ce malgré les baisses de tonnage et de l'augmentation des dépenses liées aux activités de collecte et pré-collecte (+3,7 M€) en particulier sur les déchèteries et sur les collectes des déchets occasionnels (déchets végétaux et encombrants).

La hausse des dépenses de prévention de +300 k€ est à souligner. Les produits industriels diminuent fortement (-900 k€)

Au final, les coûts liés à la gestion des déchets varient fortement, avec une augmentation du coût à l'habitant (+17 €/hab) et une hausse sur les coûts à la tonne (+55 €/tonne).

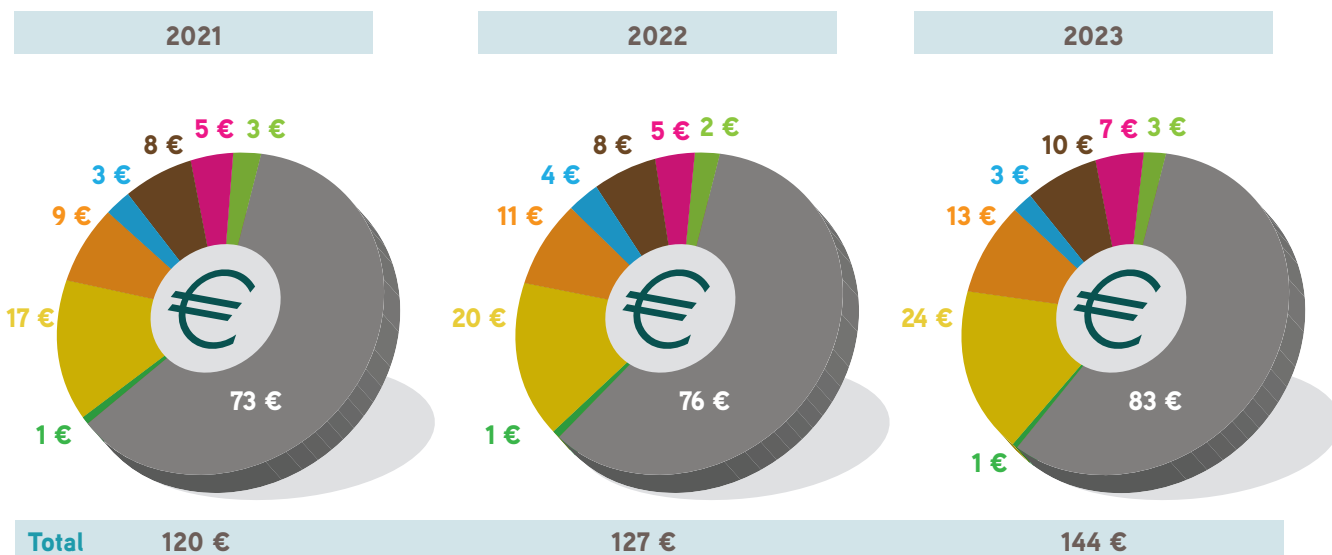
17. Détail des recettes perçues en 2023 en annexe

18. TEOM + report d'excédent de l'année précédente

19. Recette perçue par DECOSET et réaffectée à Toulouse Métropole

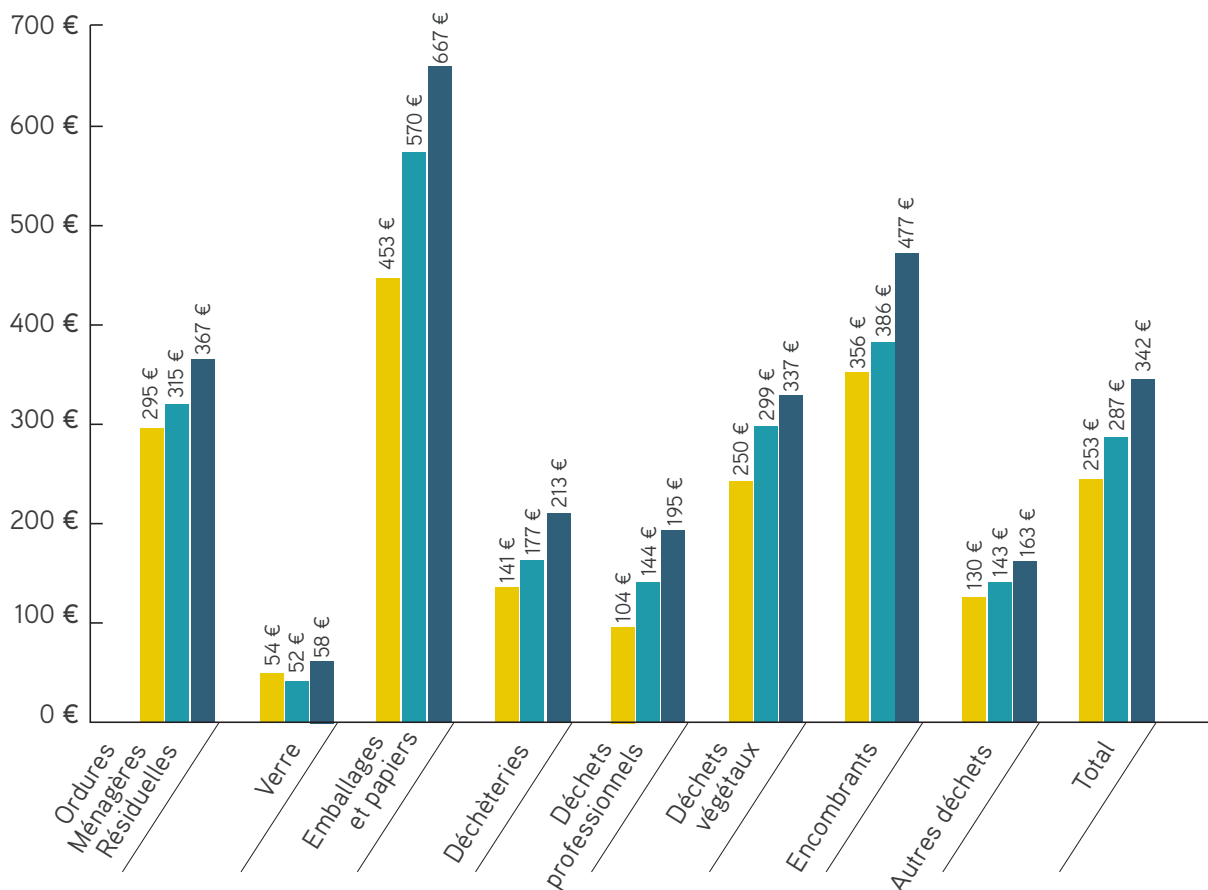
COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/HAB.

- Ordures ménagères
- Déchets des déchèteries
- Encombrants
- Verre
- Déchets professionnels
- Autres déchets
- Emballages et papiers
- Déchets végétaux



COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/TONNE

- 2021
- 2022
- 2023



Annexes

COÛTS COMPLETS 2023 PAR FLUX ET PAR ÉTAPES TECHNIQUES

COÛT en €	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	10 039 196 €	244 458 €	3 536 663 €	1 892 131 €	101 039 €
Communication	86 786 €	107 476 €	1 398 304 €	7 664 €	450 €
Total charges fonctionnelles	10 125 982 €	351 934 €	4 934 967 €	1 899 796 €	101 489 €
Prévention	958 786 €	2 306 €	347 726 €	252 356 €	183 €
Pré-collecte et collecte	28 215 210 €	1 280 163 €	10 814 019 €	3 852 933 €	350 744 €
Transfert et transport	1 286 922 €	105 518 €	266 931 €	2 194 595 €	5 626 €
Traitement	26 004 487 €	-	8 651 843 €	3 147 730 €	217 129 €
Autres charges	-	-	-	-	-
Total charges techniques	56 465 405 €	1 387 987 €	20 080 519 €	9 447 612 €	573 681 €
TVA acquittée	3 680 752 €	79 875 €	1 253 364 €	713 382 €	37 673 €
Total charges TTC	70 269 270 €	1 819 726 €	26 267 830 €	12 060 655 €	712 814 €
Vente de produits et d'énergie	-	585 927 €	959 678 €	438 855 €	-
Autres produits	-	-	-	63 673 €	-
Total des produits industriels	-	585 927 €	959 678 €	502 528 €	-
Soutiens de sociétés agréées	457 667 €	147 566 €	4 672 203 €	627 310 €	-
Subventions d'investissement	23 804 €	76 €	9 978 €	-	1 627 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
Total aides	23 804 €	76 €	9 978 €	-	1 627 €
Total produits	481 471 €	733 569 €	5 641 859 €	1 129 838 €	1 627 €
Coût aidé TTC*	69 790 749 €	1 086 229 €	20 627 021 €	10 930 817 €	711 217 €

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
410 408 €	1 315 512 €	820 999 €	1 499 €	322 716 €	-	18 684 620 €
-	169 785 €	135 879 €	-	-	-	1 906 344 €
410 408 €	1 485 296 €	956 878 €	1 499 €	322 716 €	-	20 590 964 €
2 489 €	144 295 €	34 976 €	-	-	-	1 743 118 €
193 944 €	4 938 835 €	2 883 273 €	-	26 379 €	-	52 555 501 €
332 306 €	406 156 €	453 013 €	-	157 286 €	-	5 208 352 €
938 912 €	1 447 315 €	971 674 €	8 511 €	1 538 075 €	-	42 925 675 €
-	-	-	-	-	-	-
1 467 652 €	6 936 602 €	4 342 936 €	8 511 €	1 721 741 €	-	102 432 645 €
1 689 €	346 374 €	234 396 €	977 €	140 996 €	-	6 489 478 €
1 879 675 €	8 767 919 €	5 533 989 €	10 987 €	2 185 365 €	-	129 513 087 €
22 073 €	1 127 €	19 630 €	-	39 254 €	-	2 066 545 €
59 583 €	232 427 €	-	-	1 605 €	-	357 288 €
81 656 €	233 554 €	19 630 €	-	40 859 €	-	2 423 833 €
-	-	-	-	-	-	5 904 746 €
-	9 098 €	-	-	-	-	44 582 €
-	-	-	-	-	-	-
-	9 098 €	-	-	-	-	44 582 €
81 656 €	242 652 €	19 630 €	-	40 859 €	-	8 373 161 €
1 798 095 €	8 525 629 €	5 514 586 €	10 988 €	2 144 596 €	-	121 139 926 €

COÛTS EN EUROS PAR HABITANT

COÛT en €/hab	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	11,92 €	0,29 €	4,20 €	2,25 €	0,12 €
Communication	0,10 €	0,13 €	1,66 €	-	-
Total charges fonctionnelles	12,03 €	0,42 €	5,86 €	2,26 €	0,12 €
Prévention	1,14 €	-	0,41 €	0,30 €	-
Pré-collecte et collecte	33,52 €	1,52 €	12,85 €	4,58 €	0,42 €
Transfert et transport	1,53 €	0,13 €	0,32 €	2,61 €	-
Traitement	30,90 €	-	10,28 €	3,74 €	0,26 €
Autres charges	-	-	-	-	-
Total charges techniques	67,09 €	1,65 €	23,86 €	11,22 €	0,68 €
TVA acquittée	4,37 €	0,09 €	1,49 €	0,85 €	0,04 €
Total charges TTC	83,49 €	2,16 €	31,21 €	14,33 €	0,85 €
Vente de produits et d'énergie	-	0,70 €	1,14 €	0,52 €	-
Autres produits	-	-	-	0,08 €	-
Total des produits industriels	-	0,70 €	1,14 €	0,60 €	-
Soutiens de sociétés agréées	0,54 €	0,18 €	5,55 €	0,75 €	-
Subventions d'investissement	0,03 €	-	0,01 €	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
Total aides	0,03 €	-	0,01 €	-	-
Total produits	0,57 €	0,87 €	6,70 €	1,34 €	-
Coût aidé TTC*	82,92 €	1,29 €	24,51 €	12,99 €	0,84 €

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
0,49 €	1,56 €	0,98 €	-	0,38 €	-	22,20 €
-	0,20 €	0,16 €	-	-	-	2,26 €
0,49 €	1,76 €	1,14 €	-	0,38 €	-	24,46 €
-	0,17 €	0,04 €	-	-	-	2,07 €
0,23 €	5,87 €	3,43 €	-	0,03 €	-	62,44 €
0,39 €	0,48 €	0,54 €	-	0,19 €	-	6,19 €
1,12 €	1,72 €	1,15 €	0,01 €	1,83 €	-	51,00 €
-	-	-	-	-	-	-
1,74 €	8,24 €	5,16 €	0,01 €	2,05 €	-	121,70 €
-	0,41 €	0,28 €	-	0,17 €	-	7,71 €
2,23 €	10,42 €	6,58 €	0,01 €	2,60 €	-	153,88 €
0,03 €		0,02 €	-	0,05 €	-	2,46 €
0,07 €	0,28 €	-	-	-	-	0,42 €
0,10 €	0,28 €	0,02 €	-	0,05 €	-	2,88 €
-	-	-	-	-	-	7,02 €
-	0,01 €	-	-	-	-	0,05 €
-	-	-	-	-	-	-
-	0,01 €	-		-	-	0,05 €
0,10 €	0,29 €	0,02 €	-	0,05 €	-	9,95 €
2,14 €	10,13 €	6,55 €	0,01 €	2,55 €	-	143,93 €

COÛTS EN EUROS PAR TONNE

COÛT en €/t	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	53 €	13 €	114 €	37 €	98 €
Communication	-	6 €	45 €	-	-
Total charges fonctionnelles	53 €	19 €	159 €	37 €	99 €
Prévention	5 €	-	11 €	5 €	-
Pré-collecte et collecte	148 €	69 €	350 €	74 €	341 €
Transfert – transport	7 €	6 €	9 €	42 €	5 €
Traitement	137 €	-	280 €	61 €	211 €
Autres charges	-	-	-	-	-
Total charges techniques	297 €	74 €	649 €	182 €	557 €
TVA acquittée	19 €	4 €	41 €	14 €	37 €
Total charges TTC	370 €	97 €	849 €	232 €	692 €
Vente de produits et d'énergie	-	31 €	31 €	8 €	-
Autres produits	-	-	-	1 €	-
Total des produits industriels	-	31 €	31 €	10 €	-
Soutiens de sociétés agréées	2 €	8 €	151 €	12 €	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	2 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
Total aides	-	-	-	-	2 €
Total produits	3 €	39 €	182 €	22 €	2 €
Coût aidé TTC*	367 €	58 €	667 €	210 €	690 €

déchets						Coût en €/t tous flux confondus
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
35 €	52 €	71 €	555 €	28 €	-	53 €
-	7 €	12 €	-	-	-	5 €
35 €	59 €	83 €	555 €	28 €	-	58 €
-	6 €	3 €	-	-	-	5 €
16 €	195 €	250 €	-	2 €	-	148 €
28 €	16 €	39 €	-	14 €	-	15 €
79 €	57 €	84 €	3 152 €	136 €	-	121 €
-	-	-	-	-	-	-
124 €	274 €	376 €	3 152 €	152 €	-	289 €
-	14 €	20 €	362 €	12 €	-	18 €
158 €	346 €	479 €	4 069 €	193 €	-	366 €
2 €	-	2 €	-	3 €	-	6 €
5 €	9 €	-	-	-	-	1 €
7 €	9 €	2 €	-	4 €	-	7 €
-	-	-	-	-	-	17 €
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
7 €	10 €	2 €	-	4 €	-	24 €
152 €	337 €	477 €	4 069 €	189 €	-	342 €

Détail des soutiens des sociétés agréées en 2023

CITEO

Rémunération de base	3 911 736 €
Majoration	271 242 €
Communication et ambassadeurs du tri et de la prévention	159 430 €
Valorisations complémentaires :	
- Soutien au recyclage des métaux hors collecte sélective	65 475 €
- Soutien valorisation énergétique des refus de tri	19 662 €
- Soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles	392 192 €
- Soutien à la connaissance des coûts	78 235 €
Total	4 897 936 €

OCAD3E

Part Fixe	4 000 €
Part variable	39 325 €
- S0	2 254 €
- S1	-
- S2	37 071 €
Compensation sécurité	6 237 €
Total	49 652 €

EcoFolio

Soutiens	379 499 €
----------	-----------

Eco Mobilier

Total	270 712 €
--------------	------------------

Détail des produits industriels perçus en 2023

Ventes de matériaux	1 545 605 €
- Verre	585 927 €
- Emballages et papiers	959 678 €
Régie composteurs	86 645 €
Total	1 632 250 €



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.



toulouse
métropole

6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse CEDEX 5
toulouse-metropole.fr